

La
Gacilly

Commune nouvelle



La Chapelle
Gaceline

La Gacilly

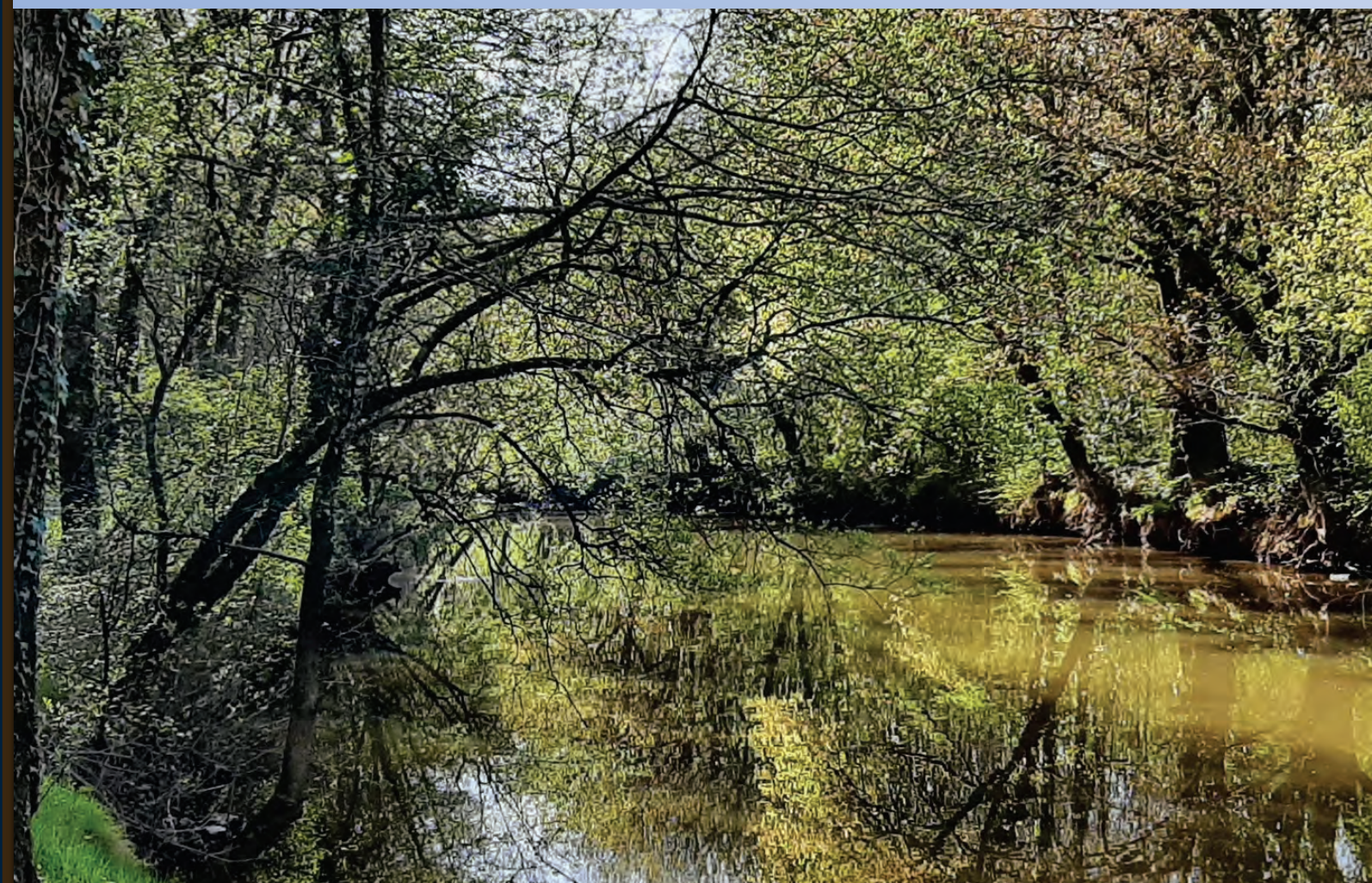
Glénac

le fil de l'Actu

N° ISSN 2968-5532

Magazine municipal semestriel

N° 19 – Janvier 2026



Meilleurs Voeux

2026

N S

La Gacilly

Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

ATELIER JOUVENAUD

SOMMAIRE

03

ÉDITORIAL

04

CONSEILS
MUNICIPAUX

10

ELECTIONS
MUNICIPALES

11

FRELONS
ASIATIQUES

12

NATURA 2000

13

SCOT

14

PROJET MINIER
TARANIS

19

CCAS -
PARTENAIRES

24

OBC

29

ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES

34

RETROSPECTIVE

37

COMMERCES

40

AGENDA

42

ARTEMISIA

La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gacilly • La Gacilly

Horaires d'accueil dans nos mairies

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
La Chapelle G ^{ine}	8h30 - 12h30		8h30 - 12h30				13h30 - 17h		13h30 - 17h	
Glénac	13h30 - 17h						8h30 - 12h30		8h30 - 12h30	

Numéros téléphoniques utiles

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18	Glénac Bibliothèque	02 99 08 00 69	Hôpital de Redon	02 99 71 71 71
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88	OBC tél redirectionnel	02 97 75 01 02	Pompiers	18 ou 112
La Chapelle G ^{ine} Mairie	02 99 08 12 80	SAUR	02 56 56 20 00	SAMU	15 ou 112
Glénac mairie	02 99 08 13 65	France Services	02 99 08 05 10	Gendarmerie	17

Directeur de publication : Jacques ROCHER - Maire

Président de la commission : Youenn COMBOT délégué à la communication

Comité de rédaction : Pierre Choupeaux Jean-Yvon Castel Jo Guillouche Fabrice Genouël Soazig Guérin

Rédaction maquette publication : Catherine Soulainne chargée de communication - **Contacts** : communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18

Distribution : La Poste - Tirage : 2 300 exemplaires - Imprimerie : Nuances Redon



Jacques
ROCHER
Maire de La
Gacilly

Au terme de ce mandat

...

Arrivé au terme de ce mandat 2020-2026, je souhaite vous adresser ces quelques mots avec sincérité.

Servir La Gacilly a été une responsabilité particulière. Ici l'engagement public s'inscrit dans une histoire, dans des valeurs et dans une relation intime entre les femmes, les hommes et ce territoire. Cette singularité, nous la devons en grande partie à l'héritage laissé par Yves Rocher, qui a montré qu'il était possible de concilier développement économique, respect de la nature et attention portée à l'humain.

Cet esprit a guidé mon action tout au long de mes trois mandats, de mars 2008 à mars 2026. Et c'est ce pourquoi nous avons créé la commune nouvelle avec La Chapelle Gaceline et Glénac.

Avec l'équipe municipale, les agents communaux et l'ensemble des acteurs locaux, nous avons travaillé pour faire avancer la commune vers plus de services tout en préservant les équilibres financiers.

Améliorer le cadre de vie, accompagner les services de proximité, soutenir la vie associative, culturelle et économique, préserver notre environnement et notre patrimoine : autant d'actions menées avec une exigence de responsabilité et de vision à long terme.

Mais au-delà des projets réalisés, ce que je retiens avant tout, c'est la dynamique humaine qui s'est construite et renforcée au fil des années.

La commune nouvelle de La Gacilly est une commune vivante parce qu'elle repose sur l'engagement de ses agents, le travail des élus, l'énergie des bénévoles associatifs et l'implication de ses habitants. C'est cette intelligence collective, nourrie par le dialogue et la confiance, qui a permis d'avancer.

Ces moments ont rappelé combien la solidarité, l'écoute et le sens du collectif sont essentiels. Ils ont aussi confirmé que La Gacilly possède un capital humain solide, capable de faire face aux défis tout en restant fidèle à ses valeurs.

Je quitte cette fonction avec la conviction que La Gacilly saura poursuivre son chemin dans la continuité de ce qui fait sa force : un territoire attentif à l'humain, respectueux de la nature et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, une très belle année 2026.

Le 15 décembre 2025

Jacques Rocher
Maire de La Gacilly

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 juillet 2025

Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » - Nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local

Le 26 juin 2025, le Conseil Communautaire d'OBC (49 membres, maires et conseillers municipaux) a délibéré favorablement pour une nouvelle répartition des sièges en son sein après son renouvellement issu des élections municipales de 2026.

Voici la nouvelle répartition proposée.

Communes	Habitants	Nbre (*)
GUER	6 056 hab	7 (-1)
LA GACILLY	4 011 hab	4 (-1)
SERENT	3 386 hab	4
CARENTOIR	3 137 hab	3 (-1)
MALESTROIT	2 533 hab	3
BEIGNON	1 939 hab	2
PLEUCADEUC	1 850 hab	2
AUGAN	1 542 hab	2
St-GUYOMARD	1 446 hab	2 (+1)
RUFFIAC	1 396 hab	2
St-MARTIN/O	1 305 hab	2 (+1)
MISSIRIAC	1 192 hab	2 (+1)
CARO	1 132 hab	1
St-MARCEL	1 129 hab	1
BOHAL	862 hab	1
LIZIO	807 hab	1
St-CONGARD	806 hab	1
COURNON	805 hab	1
MONTENEUF	760 hab	1
PORCARO	749 hab	1
TREAL	749 hab	1
St-MALO-D B	543 hab	1
St-ABRAHAM	540 hab	1
St-NICOLAS-D T	455 hab	1
REMINIAC	431 hab	1
St-LAURENT/O	394 hab	1

(*) le chiffre entre parenthèses indique l'évolution du nombre de conseillers communautaires entre l'actuelle mandature et la prochaine (après mars 2026) pour les 6 communes concernées.

Le Conseil Municipal de La Gacilly a approuvé cette proposition de nombre et de répartition des sièges du conseil communautaire de l'OBC pour la prochaine mandature.

OBC – étude préalable au transfert de la Compétence Assainissement

Le 14 novembre 2024, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'étude par O.B.C. de la prise de compétence 'assainissement collectif' et pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement.

La Communauté de Communes avait mandaté des cabinets d'étude pour connaître le patrimoine en matière d'assainissement, évaluer la conformité technique du réseau d'assainissement et

dresser un état des lieux exhaustif (au titre du schéma directeur) et pour dresser un état des lieux juridique, organisationnel et financier (au titre de l'étude préalable du transfert de compétence).

Le Comité de Pilotage réuni en mai 2025 a pris connaissance des retours des cabinets d'études, et ces retours ont été présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné un avis défavorable à la poursuite des études engagées par OBC.

Garantie d'emprunt demandée par la SA d'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION pour la réalisation de 5 logements sociaux, Tranche 2 du lotissement Le Héron

Lors du précédent conseil municipal, ce présent bordereau avait été ajourné considérant qu'il était nécessaire d'obtenir la confirmation du lancement du projet de requalification de locaux à l'école Saint-Jugon. Les instances de cet établissement scolaire ont dernièrement confirmé solliciter une garantie d'emprunt auprès de la commune à hauteur maximum de 250 000 €.

Le montant de cette demande de garantie d'emprunt n'entrave pas les possibilités de répondre favorablement à la demande de la SA L'AIGUILLON.

Il est rappelé que la SA L'AIGUILLON a obtenu le 17 décembre 2024 un avis favorable de son permis pour la construction de 5 maisons jumelées à vocation sociale dans la Tranche N° 2 du Lotissement Le Héron. La superficie du terrain est de 1 537 m² vendu par la commune au prix de 18,27 € soit un montant H.T. de 37 094 € T.T.C.

Le plan de financement de cette opération est présenté à suivre :

DEPENSES	MONTANT TTC
Acquisition du terrain	37 094 €
VRD	180 819
CONSTRUCTION DES 5 LOGEMENTS	754 127
FRAIS, TAXES	127 762 €
TOTAL	1 099 802 €
RECETTES	MONTANT TTC
AIDES ETAT ET DEPARTEMENT	24 104 €
PRETS CONTRACTES AUPRES DE LA CDC	965 705 €
AUTOFINANCEMENT	109 993 €
TOTAL	1 099 802 €

Le constructeur a obtenu de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) les accords favorables pour l'octroi des 4 prêts suivants :

- P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) d'un montant de 134 029 €
- P.L.A.I. Foncier d'un montant de 52 648 €
- P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social) d'un montant de 568 651 €

- P.L.U.S. Foncier d'un montant de 210 377 €

Soit un montant total de : 965 705 €

L'Aiguillon a sollicité la Commune pour bénéficier de la garantie de ces 4 prêts.

Accord du conseil.

Lotissement Le Héron Nom de la future résidence réalisée par la SA L'AIGUILLON

Par courrier en date du 28 mai dernier, la SA L'AIGUILLON CONSTRUCTION a proposé deux noms de résidences pour ce programme de 5 maisons à vocation sociale : Résidence du Héron ou Résidence Néonic (Oiseau en Breton).

Le conseil a validé la dénomination « Résidence du Héron ».

Marché Public pour la Maison d'Assistants Maternelles – Avenants

Dans le cadre du marché public pour l'aménagement du local communal en vue de l'implantation de la Maison d'Assistants Maternelles à La Chapelle-G, 4 avenants sont présentés pour les lots :

- LOT N° 3 : Couverture Ardoise pour un montant de + 635,75 €
- LOT N° 6 : Menuiseries Intérieures pour un montant de + 3 275,60 €
- LOT N° 7 : Electricité pour un montant de – 2 708,43 €
- LOT N° 8 : PLOMBERIE pour un montant de 0 €

Le montant de ce marché public était initialement de : 375 922,13 €.

Le montant des 4 avenants présentés est de : + 1 202,92 € (soit 0,32%)

Le nouveau montant de ce marché est donc de : 377 125,05 €

Accord du conseil.

Convention avec Morbihan Energies Pose de fourreaux pour la fibre Allée des Villes Jeffs

Lors du Conseil Municipal du 29 avril dernier avait été présentée la programmation par Morbihan Energies des travaux d'effacement des réseaux électriques pour l'Allée des Villes Jeffs. Il est présenté pour la même rue la proposition de pose de fourreaux pour la fibre communale ou fibre optique.

Le montant de cette opération est de 11 400 € avec une participation de Morbihan Energies à hauteur de 3 420 €. Le montant à charge pour la commune est de 7 980 €. Accord du conseil.

Convention avec Morbihan Energies Dépose de 8 candélabres Rue des Marronniers

Dans le cadre du projet par NEOTOA concernant la démolition-reconstruction du lotissement Rue des Marronniers, la commune a été destinataire d'une convention avec Morbihan Energies pour

la dépose de 8 candélabres pour un montant de 2 090 € avec une participation de Morbihan Energies à hauteur de 627 €, soit une participation de la commune à hauteur de 1 463 €. Accord du conseil.

Procédure d'acquisition d'un Bien Sans Maître

Pour rappel, voici la procédure actuelle des dits Biens sans Maître (BSM).

La loi 3DS identifie désormais deux catégories de BSM : Biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans (ou 10 ans selon les cas) et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté (Propriétaire identifié) ; Biens immobiliers qui n'ont pas de propriétaire connu, et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées (ou acquittées par un tiers) au cours des quatre dernières années (Propriétaire non identifié).

S'il n'y a pas de propriétaire connu et que la condition relative au non-paiement de la taxe foncière est satisfaite, la collectivité peut, après avoir obligatoirement recueilli l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), mettre en œuvre la procédure de Biens sans Maître, qui concerne désormais aussi bien les propriétés bâties que les propriétés non bâties depuis la Loi 3DS du 21 Février 2022.

Pour la démarche, un arrêté du Maire constate que l'immeuble satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L 1123-1 du CG3P. Cet arrêté est ensuite publié et affiché en mairie ainsi que, s'il y a lieu, notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu. Le propriétaire dispose alors d'un délai de 6 mois pour se faire connaître.

S'il ne le fait pas, l'immeuble est présumé sans maître. La commune peut alors, par délibération de son organe délibérant, l'incorporer dans son domaine. Cette incorporation est constatée par arrêté du maire.

Lors de ce conseil, le bien concerné concerne la parcelle cadastrée 064 ZA N° 0173 située lieu-dit Launay à Glénac, d'une superficie de 78 m². Le conseil donne son accord pour enclencher la procédure de bien sans maître.

Vente de parcelles communales situées au 1 rue des Charmes

La commune a été sollicitée par les propriétaires, nouveaux kinésithérapeutes, pour la vente de parcelles communales d'une superficie de 394 m², situées au 1 rue des Charmes. Ces personnes souhaitent pouvoir clôturer et aménager un nouvel espace paysager en limite de leur propriété.

Les deux parcelles communales sont classées, l'une dans le domaine public de

la commune (nécessitant de recourir au Service du Cadastre des Impôts de Ploërmel pour procéder à son intégration dans le domaine privé de la commune et acter toute vente), et l'autre dans le domaine privé de la commune.

Le conseil donne son accord pour solliciter le service cadastral de Ploërmel (transfert dans le domaine privé communal), pour solliciter un géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage, et pour le prix de vente de 7,50 € le m², frais de bornage et de rédaction de l'acte étant à la charge des acquéreurs.

Mise en place d'une mutuelle communale

Instauration et choix des prestataires

Considérant que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, que depuis quelques années se développe en France le système de mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune pour leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels, la commune a sollicité plusieurs compagnies d'assurances qui proposeraient des garanties intéressantes pour les administrés sans que la commune ne se substitue aux organismes concernés.

À l'issue de la consultation, les assureurs AXA et GROUPAMA ont souhaité proposer une convention de partenariat à la commune pour la mise en place d'une mutuelle communale.

Les partenariats entre la commune et les assureurs sont formalisés dans le cadre d'une convention distincte avec chaque assureur, conclue pour une période d'une année ou de trois années.

Le conseil approuve le principe de ce partenariat entre la commune et les deux compagnies d'assurances citées ci-dessus dans le but de faciliter l'accès des gaciliens qui le souhaitent à une complémentaire Santé par l'intermédiaire d'une mutuelle communale.

P.E.T.R. Pays de Ploërmel Charte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le Conseil de Développement du P.E.T.R. Pays de Ploërmel, représenté par son Président, Monsieur Michel Bessonneau, s'est engagé depuis plusieurs années dans le combat en faveur des personnes en situation de handicap.

Un travail important a été entrepris sur l'accessibilité des bâtiments mais d'autres actions pourraient être engagées par les communes pour les personnes en situation de handicap.

La signature d'une charte « Inclusion Handicap » serait prévue avec une cérémonie qui aurait lieu en Octobre

prochain dans les locaux de l'ESAT « Les Bruyères » de Ploërmel.

Le conseil donne son accord pour la signature de cette charte qui regroupe, à travers différents thèmes, l'engagement des communes du P.E.T.R. en faveur d'une société plus inclusive et solidaire.

Avis sur l'évolution du périmètre de Natura 2000

Le 17 juin dernier, Madame Anne LE NORMAND, responsable de l'Unité Biodiversité de l'Établissement Public EAUX ET VILAINE (situé à La Roche-Bernard) a présenté aux élus un document relatif à l'évolution de NATURA 2000.

L'E.P.T.B. EAUX ET VILAINE a pour missions d'engager des actions pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de la prévention des inondations, la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et des milieux humides à l'échelle du bassin de la Vilaine.

NATURA 2000 est un réseau européen de zones naturelles résultant de l'application des directives européennes « Habitat-Faune-Flore » (1992) et « Oiseaux » (1979). L'objectif principal de ce réseau écologique est de favoriser le maintien du bon état écologique des espaces et habitats naturels au sein de l'espace communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

Le document expliqué par Mme Le Normand le 17 juin, présenté à ce Conseil Municipal du 11 juillet, évoque l'actuel périmètre de NATURA 2000 sur le territoire communal. Des perspectives d'évolution y sont également intégrées.

Le conseil émet un avis favorable à l'extension du périmètre sur le secteur de Sourdeac (Glénac) avec l'intégration des anciennes mines qui servent de refuge aux chauves-souris ; et émet un avis défavorable à toute extension du périmètre de NATURA 2000 au-delà du corridor de l'Aff.

Avis sur la révision du SAGE VILAINE

Par courriers reçus le 28 mai du SAGE VILAINE et le 17 juin des 3 organismes (F.D.S.E.A., Jeunes Agriculteurs du Morbihan et Chambre d'Agriculture du Morbihan), la commune a été informée du lancement d'une consultation portant sur la révision du SAGE Vilaine.

Situé à cheval sur 2 régions, le territoire du SAGE VILAINE couvre 6 départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Côtes d'Armor, Mayenne et Maine-et-Loire) soit 508 communes sur près de 11 000 km² d'un territoire à dominante rurale. Il concerne environ 1 244 000 habitants.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine est un

outil de planification dans le domaine de l'eau, qui fixe des orientations et des objectifs pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur tout le bassin versant de la Vilaine. Il est élaboré, suivi et révisé par la Commission Locale de l'eau (CLE).

Approuvé une première fois en 2003, puis une seconde fois en 2015, le SAGE Vilaine est entré en révision en 2022. Des documents sont consultables sur le site <https://www.sage-vilaine-revision.com/kit-consultation>.

Conformément à l'article R212-39 du Code de l'Environnement, l'avis de la commune est sollicité sur ce projet de SAGE révisé.

Ce 11 juillet, les élus apportent leurs commentaires et considérations :

➤ Le temps donné est extrêmement court pour la lecture des 450 pages du projet de révision, avec un manque de communication, d'explications et de propositions d'interventions dans les conseils municipaux.

➤ Aucune compensation financière n'a été prévue en face des obligations imposées aux agriculteurs.

➤ L'impact et le 'manque' négatif envoyé aux jeunes ou futurs jeunes agriculteurs.

➤ L'absence d'étude économique pour le chiffrage des conséquences imposées aux communes et aux agriculteurs et les moyens financiers à mobiliser qui semblent disproportionnés par rapport aux effets potentiels.

➤ Le vote de « Eau du Morbihan » en défaveur du SAGE.

➤ Le vote négatif de la Communauté de Communes OBC le 26 juin 2025 considérant que le projet semble incomplet et ne répond pas aux contraintes auxquelles sont confrontés les agriculteurs. Avec 17 voix défavorables au projet de révision du Sage Vilaine et 3 abstentions, le conseil donne un avis défavorable sur le projet de révision du Sage Vilaine.

Charte de développement touristique durable du site d'exception Île aux Pies

Sous l'égide de Redon Agglomération et de l'Oust à Brocéliande Communauté, les communes concernées par le site - Bains-/Oust, Saint-Vincent-/Oust, Peillac et La Gacilly - sont signataires de cette charte qui est un outil d'aide à la décision pour le développement du site et un document-source pour les porteurs de projets.

Plusieurs axes y ont été définis : la typologie des aménagements et la qualité paysagère, l'évolution des activités, l'accessibilité et la signalétique ainsi que les comportements responsables (gestion des déchets, réduction des nuisances sonores...).

À ce jour, les communes de Bains-Sur-Oust et de Saint-Vincent-Sur-Oust ont délibéré et ont émis un avis favorable.

Ce 11 juillet 2025, le conseil de La Gacilly approuve lui aussi l'adoption de la charte de développement touristique durable de l'Île aux Pies.

Questions diverses

La Directrice de l'Ecole Saint-Jugon a sollicité la commune pour utiliser les Halles Place Yves Rocher en vue d'y réaliser des séances de motricité. Il lui a été confirmé la disponibilité des Halles les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, et précisé que, durant la période hivernale, cette salle n'est pas chauffée.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2025

Modification des dates de versements en 2026 dans le cadre du contrat d'association avec les écoles privées

Chaque année, au cours du 1er semestre, il est procédé à l'actualisation du contrat d'association avec les écoles privées. Pour l'année 2025, le vote du montant de la contribution communale versée aux OGEC de La Chapelle-Gaceline, de Glénac et de Saint-Jugon est au total de 276 969,50 €.

Il est précisé dans la délibération en date du 3 juin 2025 que le versement s'effectue en deux versements aux mois de juillet et de décembre sur la base des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2024/2025.

Les responsables de l'OGEC de l'école Saint-Jugon ont interpellé la commune pour procéder à une modification des versements de la contribution communale. Ils demandent, pour 2026, de pouvoir verser en janvier, avril, juillet et octobre.

Considérant que l'actualisation du contrat d'association est votée chaque année en avril ou mai, les deux premiers versements de janvier et avril seraient versés sur la base de l'année n-1, à savoir le montant de 276 696,50 €/4 soit 69 242,37 € en janvier et avril 2026. Une régularisation de ces montants serait à réaliser pour les échéances de juillet et octobre 2026.

Le conseil émet un avis favorable à la modification des versements de la Contribution communale pour 2026.

Subventions aux Associations Subvention en faveur de l'ADMR

L'Association d'Aide au Maintien à Domicile, créée en 1964, a pour objectif de prendre en charge la dépendance des personnes âgées du territoire. Elle porte un projet social fort au centre duquel se trouvent les bénéficiaires des services d'aides à domicile.

Créée par ses habitants, l'association locale ADMR de La Vallée De l'Aff exerce son activité sur 3 communes : Carentoir, La Gacilly, Cournon. Elle dispose de 29 emplois de proximité présents sur le

terrain, soit 19,48 E.T.P., et d'une équipe de 12 bénévoles qui permettent une proximité non négligeable avec les personnes aidées.

L'association locale ADMR de la Vallée de l'Aff qui a une forte dimension humaine aspire notamment à permettre aux habitants des communes de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ce, indépendamment de leur fragilité, de leur dépendance ou de leur handicap.

En parallèle, l'association ADMR de La Vallée De l'Aff s'implique dans les actions de partenariat sur le territoire local afin de faciliter la coordination entre les services.

En 2024, sur le territoire de La Gacilly, 13328 heures d'intervention ont été réalisées auprès de 87 foyers. En 2023, il y avait eu 11772 heures d'interventions.

Dans le cadre du renouvellement de la convention annuelle, l'ADMR sollicite les 3 communes concernées par le fonctionnement de l'association et demande une subvention à hauteur de 2,50€ par habitant. Soit, pour La Gacilly et ses 4112 habitants (données officielles au 01 Janvier 2025) un montant de 10 280 €.

Accord du conseil.

Lotissement Les Châtaigniers Attribution du cabinet pour l'étude de création de ce lotissement

Dans le cadre de la création du Lotissement Les Châtaigniers (à La Chapelle-Gaceline), il a été procédé à l'acquisition de deux terrains : l'un auprès de Monsieur Yves CALOT pour une superficie de 4 259 m² et le second auprès des Consorts Lelièvre pour une contenance de 287 m².

Suivant le plan de l'Opération d'Aménagement et de Programmation, il pourrait être prévu la réalisation de 8 à 10 lots à construire.

La commune a lancé une consultation auprès de 4 cabinets d'étude chargés de procéder aux études :

* du Schéma d'aménagement et d'implantation des futurs lots constructibles, * de l'Avant-projet pour les VRD (Voirie, Réseaux Divers), * de la Détermination des coûts pour la création de ce lotissement et * de la Préparation du Permis d'Aménager et, en tranche optionnelle, * de la Préparation du Dossier de Consultation des Entreprises pour Voiries et Réseaux et * du Suivi des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 8 septembre, a pris en compte les propositions des 4 cabinets et proposé de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement pour la commune, à savoir le cabinet QUARTA pour un montant H.T. de 21 800 €.

Accord du conseil.

Affaires Foncières**Vente d'un terrain communal**

La commune a reçu la proposition de du propriétaire d'un bâti situé Rue des Ecoles. À proximité de son actuelle propriété, il souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AA N°227 actuellement classée Zone Constructible.

Toutefois, considérant qu'il s'agit d'un délaissé communal, en limite de la voie « Le Pont Sec », il est proposé un prix de vente de 7,5 € le m² soit pour une superficie de 74 m², un prix de vente de 555 €. Il est précisé que les frais de rédaction de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Accord du conseil.

**Rétrocession à l'euro symbolique des voiries et espaces privatifs communaux
Rue des Marronniers**

Dans le cadre du projet porté par NEOTOA pour la démolition et la reconstruction de logements sociaux situés Rue des Marronniers, ce promoteur immobilier a indiqué que la commune demeure propriétaire de la voirie et des espaces privatifs.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire que la parcelle cadastrée AM N° 602 soit transférée à Néotoa qui propose une rétrocession à l'euro symbolique.

Il est rappelé que l'actuelle résidence est composée de 17 logements et que le futur projet sera composé de 22 logements.

Vue Sud-Est
Accès Avenue des Pins



L'échéancier prévisionnel a été revu et est désormais le suivant :

O Dépôt Permis de Construire : Fin 2024

O Démolition : 4ème Trimestre 2025

O Démarrage construction : Janvier 2026

O Achèvement : Mi-Mai 2027

Le conseil donne son accord pour la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle Communale concernée.

**Bâtiments communaux d'habitation
Attribution d'un diagnostiqueur pour la réalisation de DPE/Amiante/Plomb**

Rappel est fait que le Diagnostic de Performance Énergétique doit être effectué à l'initiative du propriétaire bailleur pour informer l'actuel ou futur locataire ou acquéreur sur les charges énergétiques du logement.

Certains locataires de la commune ont constaté un coût élevé de frais d'électricité

et ils demandent à la collectivité de réaliser ces D.P.E.

14 bâtiments communaux d'habitation sont concernés pour la réalisation de cette consultation. Et la commune a reçu 2 propositions de diagnostiqueurs : 2CDIAG et ACTIV'EXPERTISE.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 septembre a proposé de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement, à savoir celle de l'entreprise 2C DIAG pour un montant de 3103,34 € H.T.

Accord du conseil.

Avis sur l'étude de la prise de compétence par O.B.C. pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Préalablement à la discussion sur ce point, Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel, est intervenue pour une présentation des conséquences liées à cette prise de compétence.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le Conseil Communautaire d'Oust à Brocéliande Communauté a émis par 32 voix pour, 13 contre et 4 absentions un avis favorable pour amorcer la procédure de prise de compétence du P.L.U.I.

Il est rappelé que la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 enjoint de définir dans les documents d'urbanisme et de planification es trajectoires pour mieux préserver les sols et atteindre le Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N.) en 2050.

Selon la territorialisation des objectifs intégrée dans le S.R.A.D.D.E.T. de la région Bretagne, le Pays de Ploërmel bénéficie d'une enveloppe de 296 hectares à répartir entre les deux Communautés de Communes (Ploërmel et OBC) pour la période 2021-2030. À titre d'information, sur la période 2011-2020, les communes d'OBC ont consommé 275,2 ha.

Dans une perspective de répartition 50/50 à l'échelle du Pays de Ploërmel de l'enveloppe de 296 hectares, OBC disposerait donc de 148 hectares pour la période 2021-2031 (foncier habitat et économique inclus).

À ce jour, les communes d'O.B.C. ont consommé près de 89 ha sur la période 2021-2024, ce qui laisse en perspective de développement de l'habitat et de l'économie une enveloppe disponible de 59 ha pour la période 2025-2030 pour les 26 communes.

Selon les données du M.O.S. (Mode d'Occupation des Sols), certaines communes ont déjà consommé fin 2024 tous les hectares autorisés. Le total de dépassement est de 14,5 hectares. Actuellement, aucun outil n'existe qui permette aux communes d'échanger. Le P.L.U.I. est donc l'outil le plus adapté pour réfléchir un territoire intercommunal et mutualiser les réflexions sur l'aménagement

du territoire sans spolier aucune commune.

Au-delà de l'habitat, la question du foncier économique est également un sujet majeur de discussion et de solidarité dans l'aménagement du territoire. Les communes qui souhaitent intégrer des surfaces dédiées à l'économie sur leur commune devront, sans document collectif travaillé avec l'ensemble des communes, les déduire de leurs surfaces « Habitat ».

Or, les zones d'activités et les entreprises rayonnent bien au-delà de la commune et la question d'une solidarité communautaire, sur la base de la charte du foncier économique, acté dans un document tel qu'un P.L.U.I., est la seule garantie que ces communes pourront conserver leurs réserves de foncier économique et envisager un développement de l'habitat, notamment quand ces communes sont déjà arrivées au terme de leur enveloppe de droits à construire fin 2024.

Le P.L.U.I. est une véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ces différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...). C'est également un vecteur majeur de retranscription des projets communaux et intercommunaux.

Après l'adoption du S.C.O.T. qui sera opposable en début d'année 2027, les communes auront une année pour se mettre en compatibilité et intégrer les nouvelles conditions de consommation à leurs documents d'urbanisme.

Le conseil émet un avis favorable sur l'étude de la prise de compétence du P.L.U.I. par OBC (18 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre).

Lancement d'une étude pour l'extension du cimetière de La Gacilly

Il est rappelé l'article L. 2223-1 du Code Général des Collectivités territoriales que « chaque commune consacre à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet. La création, l'agrandissement d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal ».

À ce jour, et suivant le plan actuel du cimetière, la commune dispose d'un total de 10 emplacements en terre-plein, libres et d'une prise de concessions estimées à 7 par année et 10 potentielles reprises.

Dans 2 ou 3 ans, il conviendrait de prévoir un agrandissement du cimetière.



Il a été inscrit au futur PLU une réserve de 1000 m² environ pour l'extension de l'actuel cimetière (schématisée ci-avant). Pour engager ce dossier, il est proposé :

- d'émettre un avis sur l'extension de l'actuel cimetière de La Gacilly ;
- de solliciter un maître d'œuvre associé à un hydrogéologue pour préparer un projet intégré dans le paysage et permettant de s'assurer de la compatibilité du sol ;
- de demander l'autorisation auprès du Préfet de réaliser l'extension du cimetière avec l'intégration de la dérogation pour non-respect des 35 mètres.

Le conseil donne son accord pour ces propositions, et choisit d'étendre cette étude au cimetière de La Chapelle-Gaceline pour agrandissement également.

Points divers

Évolution des effectifs scolaires sur le territoire communal

Établissements	2023 2024	2024 2025	2025 2026
École publique J. dl Fontaine	131	120	111 (+ 6 en cours d'année)
École privée Saint-Jugon	220	213	196
École privée Sainte Thérèse	56	54	48 (30 Prim. et 18 Mat.) + 2 en cours d'année
R.P.I La Chapelle / Quelneuc	73	64	21 (La Chapelle-G) et 37 (Quelneuc)
Collège Sainte Anne	450	447	459
TOTAL	930	898	872

Au total, 872 élèves sont scolarisés dans les écoles de La Gacilly.

Demande par le collectif STOP TARANIS, Association TOUSSUNIX

L'association Toussunix a fait auprès de la commune la demande d'organiser une réunion publique à Artemisia le 9 octobre avec gratuité de la salle. Le conseil ne valide pas cette gratuité (21 votants contre la gratuité et 2 voix pour la gratuité).

Illuminations de fin d'année 2025

L'achat de nouvelles guirlandes pour 2km de linéaire à poser dans les rues du centre-ville est d'un montant total de 40 000 € réparti à parts égales entre la commune pour 20 000 € et 20 000 € à charge des commerçants via La Collégiale. La pose de ces guirlandes est entièrement prise en charge par les services techniques de la commune qui interviendront vers la mi-novembre. Accord du conseil.

RAPPEL – Les conseils municipaux ont d'autres points à l'ordre du jour qui ne sont pas repris dans ces extraits condensés et partiels. Retrouvez les PV intégraux sur le site <https://lagacilly.fr/vie-municipale/proces-verbaux-du-conseil-municipal>.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 octobre 2025

Finances

Durée amortissement des biens

Par délibération du 25 octobre 2022, le Conseil Municipal avait adopté une liste de durées d'amortissement pour les deux catégories d'investissements que sont les immobilisations incorporelles (études, logiciels...) et corporelles (Matériel, installations générales, véhicules, etc...). En fonction des différentes catégories de dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire 2025, il est nécessaire de compléter la liste des biens communaux à amortir :

Nature	Catégorie	Durée proposée
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments privés	15 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installations de voirie	10 ans
21578	Autre matériel technique	8 ans

Le conseil donne son accord.

Stationnement payant Horodateurs - Nouveau tarif

Sur le thème du Stationnement Payant, il est proposé d'évoquer 5 points.

1- Bilan Financier de la mise en fonctionnement

La mise en fonctionnement des 3 horodateurs a débuté le 16 juin 2025. Le montant des recettes jusqu'au 5 octobre inclus est de : 87 415 €. Le nombre de jours durant cette période est de 112 jours, soit une moyenne de 780 € / jour. 2 jours où cette moyenne a été très largement dépassée : le dimanche 28 septembre (1446 €) et le dimanche 5 octobre (1248 €).

La répartition du montant de ces recettes est la suivante : Cartes bancaires 86%, Application Mobile 12% & Espèces 2%.

Le nombre d'abonnements (fixés à 20 € à l'année) est de 70 abonnements soit un montant de recettes de 1400 €, somme incluse dans les données ci-avant.

Il est rappelé que les recettes globalisent : les usagers en Voitures Légères ayant recours au nouveau parking de 200 places, et les camping-caristes stationnant dans le champ contigu au parking.

2- Réclamations des usagers/touristes et problèmes techniques

Durant les mois de juillet et d'août, il a été constaté un afflux d'usagers très important entre 10h et 12h avec une durée d'attente pouvant aller jusqu'à 30 min pour procéder à la transaction souhaitée.

De nombreux personnes ont fait état de réelles difficultés pour assurer les paiements.

La commune a sollicité le prestataire, la société FlowBird, pour faire état des dysfonctionnements. FlowBird n'a pas relevé de problèmes techniques.

La commune doit donc procéder à une vérification des liaisons de réseaux internet entre les horodateurs et l'ex-bâtiment de la capitainerie.

3- Instauration d'un nouveau tarif

Les statistiques évoquées ci-dessus font état d'une durée moyenne 3 à 4 h environ de présence des usagers. Parmi leurs réclamations, ceux-ci souhaitent l'instauration d'un forfait journalier pour éviter de revenir durant leur parcours en centre-ville en vue de compléter leur paiement. Le conseil émet un avis favorable pour instaurer un forfait journalier fixé à 5€.

4- Améliorations à prévoir

En vue de limiter l'attente pour les usagers, il est prévu l'acquisition d'un 4^{ème} horodateur (solaire) qui serait localisé au milieu du parking. Sont aussi à programmer une amélioration de la signalisation (avec des mâts) et un renforcement des informations à disposition des utilisateurs : un panneau général spécifiant les systèmes de paiement pour chacun des horodateurs, et précisant que la pose du ticket à la voiture n'est pas obligatoire.

Accord du conseil.

5- Souhait du conseil

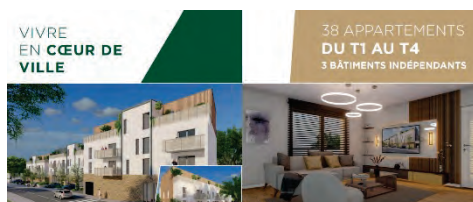
Des élus rapportent le souhait d'un certain nombre de touristes et d'habitants qu'il y ait plus de places de parking PMR (pour Personnes à Mobilité Réduite) proches de la place du Bout du Pont ainsi qu'en centre-ville.

Attribution du marché public Aménagements sécuritaires Rue de La Liberté

Par délibération du 13 septembre 2024, il avait été attribué à Géo Bretagne Sud le marché d'étude portant sur la réalisation de différents travaux prévisionnels dont l'aménagement sécuritaire de la Rue de La Liberté, essentiellement par la création d'un trottoir et d'une piste cyclable. Cette même délibération évoquait le recours au lancement d'un marché public de travaux. Ce marché public a été lancé le 18 septembre dernier pour une remise des plis le mercredi 8 octobre. La Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 13 octobre a proposé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 51 439,26 € H.T. Accord du conseil.

Consultation de cabinets d'ingénierie pour la création d'une liaison entre la Rue des Potiers et l'entrée du Cimetière

Lors du précédent conseil municipal a été évoqué le lancement de l'étude portant sur l'extension du cimetière de La Gacilly. Les responsables du promoteur immobilier C.B.I. ont dernièrement fait part du lancement de la commercialisation de leur programme immobilier situé sur l'ex-terrain de la gendarmerie et dénommé « Les Jardins de Gaia ». Leur plaquette présente cette nouvelle résidence :



Le démarrage de leurs travaux devrait être engagé au cours du 1er Trimestre 2026 pour une livraison au plus tard fin 2027.

L'acquisition par le promoteur du terrain communal d'une superficie de 4 145 m² pour un montant de 227 975 € sera signée au plus tard début janvier 2026.

La réalisation d'une nouvelle voie à créer dans le prolongement de la Rue des Potiers jusqu'à l'entrée de l'actuel cimetière devra donc être engagée par la commune. Sachant qu'une première estimation de cette opération évaluait un montant de travaux de l'ordre de 120 000 € H.T.

La commune prévoit de recourir à un cabinet d'études, d'ingénierie en voirie-réseaux qui sera le maître d'œuvre de ces travaux. Compte-tenu du montant estimatif, un marché public pour la création de cette voirie devra être lancé.

Le conseil donne son accord pour le lancement d'une consultation de cabinet d'études en charge de ce futur investissement.

Avec un souhait émis par plusieurs élus qui demandent au bureau d'étude qui sera retenu que les arbres les plus remarquables proches du cimetière soient préservés dans la mesure du possible.

Restaurant Scolaire – Point sur l'étude réalisée par l'A.M.O. pour le nouveau restaurant scolaire

Lors de la séance du 28 mars 2025, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet APRITEC en tant qu'A.M.O. pour la réalisation de l'étude portant sur la création d'un nouveau restaurant scolaire.

Il est rappelé que la mission de base pour la réalisation de l'étude et la rédaction du programme s'élevait à 16 770 € H.T. et que le contrat avec ce cabinet comportait en option un complément d'honoraires de 7 805 € H.T. pour l'éventualité d'un concours d'architecte.

Différentes réunions de concertation ont été organisées avec ce cabinet entre les

mois de mai à septembre avec la participation du groupe de travail des élus, le directeur du Collège, la directrice de l'école Saint-Jugon, la directrice de l'école Jean de La Fontaine et l'association de gestion du Restaurant Scolaire.

Le document de synthèse du Comité de Pilotage n°2 du 19 septembre 2025 est présenté aux élus qui, au regard du coût prévisionnel du projet du restaurant scolaire, demandent que soient réétudiées toutes les solutions possibles concernant l'extension du restaurant scolaire.

Il n'y a pas de vote sur ce point n° 7.

PLU – Arrêt du projet du Règlement Local de publicité (R.L.P.)

Le Règlement Local de Publicité est un outil de protection des paysages urbains communaux et est annexé au Plan Local d'Urbanisme. Son objectif est de préserver le territoire de toute pollution visuelle en matière de publicité extérieure, préenseigne et enseigne. Il s'agit également d'améliorer la qualité de vie et la protection des paysages et de lutter contre la pollution visuelle.

Le projet de R.L.P. sera soumis aux Personnes Publiques Associées qui disposent d'une durée de 3 mois pour émettre leurs avis.

Il est présenté lors de ce conseil municipal une synthèse du Règlement Local de Publicité.

Accord du conseil.

Urbanisme – Instauration de la procédure de déclaration préalable pour les travaux relatifs aux clôtures sur l'ensemble du territoire communal

L'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire communal.

L'instauration de l'obligation de déclaration préalable à l'édification de clôtures permet d'assurer le respect des règles fixées dans le futur P.L.U. et d'éviter la multiplication de projets non conformes aux règles d'urbanisme.

Accord du conseil.

Acquisition d'un délaissé au rond-point Mairie/Rue de La Liberté

La commune a été sollicitée par les habitants propriétaires du 1 Rue des Chardonnerets pour une régularisation d'une partie de terrain d'environ 80 m² situé en limite du rond-point proche de la Mairie. Ils demandent que la commune procède à l'acquisition de cette superficie de 80 m² (qu'elle utilise) localisée en limite de leur propriété et demandent un accès via leur portail d'entrée de leur propriété pour l'installation d'un potelet.

Il est proposé le prix de 5 € le m² pour l'achat de ce délaissé soit une somme de

400 €, la commune prenant à sa charge les frais d'arpentage et d'acte notarié.
Accord du conseil.

Réservations à titre gratuit des salles municipales pour les réunions publiques à caractère électoral

Il est demandé d'émettre un avis sur la mise à disposition, à titre gratuit, de salles communales pour les candidats officiellement déclarés qui en font la demande écrite pour les scrutins intéressant les collectivités territoriales dont les élections des conseillers municipaux.

Sur le plan légal, cette mise à disposition gratuite de salles municipales s'appuie sur l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis favorable du conseil.

Ressources Humaines Remboursement des frais de déplacement occasionnés par les interventions pendant les astreintes.

Au cours de leurs périodes d'astreintes, les agents peuvent être amenés à se déplacer pour effectuer des interventions. Les agents extérieurs à la commune, ne disposant pas d'un véhicule de service, sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel, il convient donc de leur rembourser les frais occasionnés par ces trajets dans la mesure où ils ne constituent pas un trajet habituel pour se rendre au travail. L'indemnité d'astreinte qu'ils perçoivent n'a pas vocation à compenser ces frais.

Il convient donc de compléter la délibération de 2021 relative aux astreintes.

Accord du conseil.

Questions Diverses

a) Interventions liées à la destruction des nids de frelons - Devant l'augmentation de la présence de nids de frelons asiatiques, il sera étudié au conseil municipal de novembre 2025 la possibilité d'une prise en charge partielle par la municipalité du coût de la destruction de ces nids.

b) Conseil Municipal des Jeunes - Le conseil municipal des jeunes arrivait à échéance au 13 Octobre 2025. Mais l'organisation d'un scrutin paraissait compliquée. Avec l'accord des jeunes conseillers, il a été décidé de proposer la prolongation de leur mandat jusqu'en Mars 2026. Accord du conseil.

c) Le Comité de Jumelage avec la ville d'Hollersbach souhaiterait marquer et célébrer festivement les 40 ans du Comité de Jumelage. La date envisagée est le 14 juillet 2026.

Informations concernant les obligations liées aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

À l'attention de Monsieur le Maire,
Code INSEE de votre commune : 56061

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Pour cette élection, les modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016).

Pourquoi informer vos usagers sur ces règles de vote ?

Il convient d'informer les usagers pour favoriser l'inscription des habitants sur les listes électorales. En effet, il faut faire savoir qu'il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Or, il y a environ 2,9 millions d'électeurs non-inscrits et 7,7 millions de "mal-inscrits" selon l'Insee. Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette "mal-inscription".

D'autre part, l'abstention aux élections est importante notamment chez les jeunes actifs parce que, dès qu'il y a un déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Cette amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entraînera une réduction de l'abstention.

Deux messages à destination des citoyens-électeurs

❑ Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public. **L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne jusqu'au 4 février 2026 ou en mairie jusqu'au 6 février 2026.**

❑ La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE). Si vous avez un doute à propos de votre inscription sur les listes électorales de la commune, vous pouvez vérifier votre situation électorale sur : www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Bien cordialement,
L'équipe info-public.fr



Les élections municipales 2026 Le scrutin dans notre commune

Les lieux de vote sur la commune sont les suivants :

- Bureau 1 : Mairie de La Gacilly – Salle Giboire
- Bureau 2 : Mairie de La Gacilly – Salle du conseil
- Bureau 3 : Mairie de Glénac – Salle du conseil
- Bureau 4 : Mairie de La Chapelle-Gine – Salle du conseil

Les municipales sont un scrutin de liste : il faudra donc voter pour une liste entière. Toute modification (ou inscription quelconque sur le bulletin de vote) entraînera l'annulation du bulletin de vote.

Un justificatif d'identité doit être présenté obligatoirement pour voter. Et la présentation de la carte d'électeur facilite grandement les recherches pour les personnes qui assurent les permanences du bureau de vote.

Vote par procuration - Si vous ne pouvez vous déplacer ou si vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote : c'est ce qu'on appelle une procuration et vous n'avez aucun justificatif d'absence à fournir. À noter aussi que l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Appel aux personnes intéressées pour participer aux scrutins. Nous avons souvent besoin de personnes motivées pour assurer des fonctions bénévoles lors des élections : soit **en tant qu'assesseur** (*membre du bureau de vote*) ou **en tant que scrutateur** (*personne qui participe à la réalisation du dépouillement*). Si vous acceptez de tenir l'un de ces rôles, merci de contacter le service élections de la mairie (etat-civil@lagacilly.fr).



Octroi d'une subvention communale pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Lors du Conseil Municipal du 21 Novembre 2025, la commune a décidé d'octroyer une subvention communale pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Considérant le caractère invasif du frelon asiatique et les risques qu'il présente pour la sécurité publique, pour la santé et pour l'environnement, la municipalité veut ainsi encourager l'élimination des nids par des professionnels agréés en lien avec la FDGDON 56 (*) en accompagnant financièrement les habitants.

La période d'éligibilité de destruction des nids est du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année.

Cette prise en charge fixée à 50 % de la dépense éligible avec les plafonds fixés ci-dessous (prix maximum autorisés par les opérateurs signataires de la charte FDGDON du Département du Morbihan) s'effectue, sur présentation de la facture acquittée, et après vérification

Destruction de nids de frelons asiatiques - Grille tarifaire 2025

	Nid primaire situé à moins de 5 mètres de hauteur	Nid secondaire à moins de 8 mètres de hauteur	Nid secondaire entre 8 et 15 mètres de hauteur	Nid secondaire entre 15 et 20 mètres de hauteur	Nid secondaire situé à plus de 20 mètres de hauteur
Plafond subventionnable	86 €	126 €	153 €	194 €	231 €

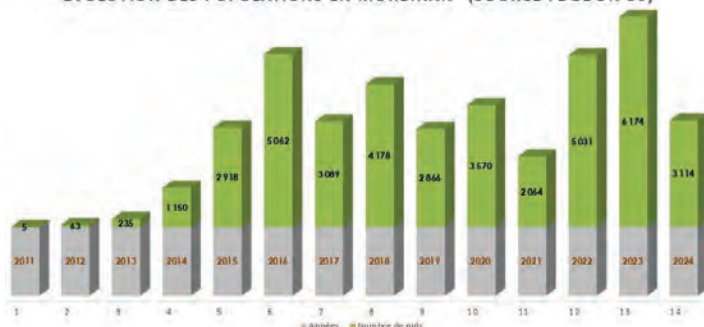
État des lieux dans le Morbihan

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique a commencé à coloniser le Morbihan au cours de l'année 2011.

Depuis 2014, l'ensemble du Département est concerné par l'espèce. 2015 marque la mise en place d'un Comité de Pilotage frelon asiatique à l'échelle Départementale (animé par la FDGDON 56), réunissant toutes les forces vives, et d'un plan de lutte collectif organisé en s'appuyant notamment sur des Référents communaux.

Avec 5 031 nids recensés sur le Morbihan, l'année 2022 a été particulièrement intense. Les conditions météorologiques du printemps ont été favorables à l'installation des fondatrices et à la prolifération de ce prédateur.

ÉVOLUTION DES POPULATIONS EN MORBIHAN (SOURCE FDGDON 56)



Depuis 2012 (arrêté ministériel du 26 décembre), le frelon asiatique est classé dans la liste des dangers sanitaires de 2^{ème} catégorie pour l'abeille domestique sur tout le territoire français. Et depuis 2013 (arrêté ministériel du 22 janvier), l'introduction volontaire dans le milieu naturel des spécimens vivants du frelon à patte jaune est interdite.

par le référent communal (Monsieur Pierrick HERCELIN, Conseiller Municipal) qu'il s'agit bien de frelons asiatiques. Il est donc essentiel que vous préveniez la Mairie avant destruction du nid pour pouvoir bénéficier du dispositif de subvention.

Le professionnel chargé de la destruction de ces nids doit être agréé par la FDGDON (Fédération de Lutte contre les Organismes Nuisibles) et pratiquer les tarifs réglementés.

La liste des destructeurs agréés est disponible en mairie, tout comme la fiche que les particuliers devront remplir pour demander la prise en charge communale.

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques chez vous, vous pouvez vous appuyer sur les documents suivants :

- Liste des Désinsectiseurs en 2025 (sur site de FDGDON)
- Grille tarifaire 2025 (ci-dessous).
- Formulaire de demande d'aide communale (ci-dessous)

(*) **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan**

La Gacilly
Glénac - La Chapelle-Gacilly - La Gacilly

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
POUR DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Demandeur :

NOM/Prénom du demandeur :
Adresse du demandeur :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :

Lieu d'intervention :

Adresse sur la Commune de La Gacilly :
Localisation du nid (arbre, abri ...) :
Hauteur approximative du nid :
Diamètre estimé du nid :
Modalités d'accès au nid : ☐ à pied ☐ avec nacelle ☐ autre (préciser) :
Personne à contacter sur place si différente du demandeur :
NOM/Prénom :
Adresse :

Engagements du demandeur - Pièces à fournir :

Je soussigné(e) propriétaire,
Conformément à la délibération du conseil municipal de La Gacilly du 21 Novembre 2025 ; sollicite la participation financière forfaitaire de la Commune pour la destruction d'un nid de frelon asiatique.

Pour cela, je joins les justificatifs suivants :

- ☐ La présente lettre de demande de participation financière communale complétée et signée
- ☐ La facture originale du désinsectiseur (agréé FDGDON) avec la date et le lieu précis d'intervention
- ☐ Copie du justificatif de résidence sur la Commune :
- ☐ D RIB
- ☐ J'autorise la visite de contrôle du nid par un représentant de la Commune

Date : Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de la demande (entre le 01 Mai et le 30 Novembre) :
Validation de la demande :
Date de visite sur place du nid :
Vérification opérée par : NOM : Prénom :
Fonction :
Validation de la demande : ☐ oui ☐ non
Dépassement de tarif autorisé : ☐ oui ☐ non
Motif de refus :
Signature :

Commune de La Gacilly - Rue de l'Hôtel de Ville - BP4 - 56204 LA GACILLY CEDEX
Commune de La Gacilly - Rue de l'Hôtel de Ville - BP4 - 56204 LA GACILLY CEDEX
Tél : 02.99.08.10.18. accueil@tagacilly.fr - www.tagacilly.fr

Projet d'extension du périmètre Natura 2000 Les Marais de Vilaine et les coteaux associés : un espace d'exception à préserver



Notre commune de La Gacilly est concernée par le site classé Natura 2000 des Marais de Vilaine d'une étendue de 11 000ha sur 34 communes et 2 régions (voir carte).

Il s'agit de l'ancien estuaire interne de la Vilaine qui a été fortement modifié pour faciliter le transport de marchandises au moyen-âge puis pour conquérir de nouveaux espaces agricoles, faciliter la plaisance, limiter les effets des crues et produire de l'eau potable.

En évolution constante suivant les besoins d'occupation humaine, ce territoire abrite une grande variété d'espèces et de milieux menacés de disparition au niveau européen comme la loutre d'Europe, les chauves-souris, des oiseaux hivernants, des oiseaux nicheurs, les prairies à flore naturelle, le bocage, des milieux aquatiques, des boisements, des landes humides et des landes sèches.

eaux & vilaine

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

qui propose des actions contractuelles : charte Natura 2000, charte de territoire Natura 2000, contrat Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales. La réglementation associée cible les projets situés dans le périmètre Natura 2000 et ses abords, qui sont soumis à déclaration ou autorisation administrative.

L'EPTB Eaux & Vilaine travaille depuis une vingtaine d'années avec de multiples partenaires pour améliorer la connaissance des espèces et milieux rares, expérimenter des actions de protection et de restauration, accompagner des initiatives individuelles et collectives.

Pour préserver cette biodiversité, l'EPTB Eaux & Vilaine (Établissement Public Territorial de Bassin) gère une boîte à outils « Natura 2000 »

Eaux & Vilaine coopère ainsi régulièrement avec les services de l'État comme l'Office Français de la Biodiversité, et aussi avec le Conservatoire Botanique National, la Région Bretagne, les associations naturalistes comme le Groupe Mammalogique Breton, Bretagne Vivante, la Ligue de Protection des Oiseaux et bien d'autres organismes qui partagent ces objectifs d'intérêt commun.

L'année 2025 a été consacrée à la connaissance sur la lamproie marine, le rôle des genêts, les prairies et boisements, et aussi à l'appui d'agriculteurs en système herbager, à l'organisation de sorties ornithologiques pour le grand public, à l'organisation avec le Syndicat Chère-Don-Isac d'une transition écologique des marais associés au cours d'eau de l'Isac.



Par ailleurs, pour protéger à long terme des couloirs de déplacement, des espaces d'alimentation et de refuge d'espèces animales menacées de disparition (mammifères semi-aquatiques, oiseaux, chauves-souris), Eaux & Vilaine travaille actuellement sur une évolution du périmètre Natura 2000.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur la politique « Natura 2000 » sur le site <http://eptb-vilaine.n2000.fr>. Et, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les formuler auprès de contact@eaux-et-vilaine.bzh.





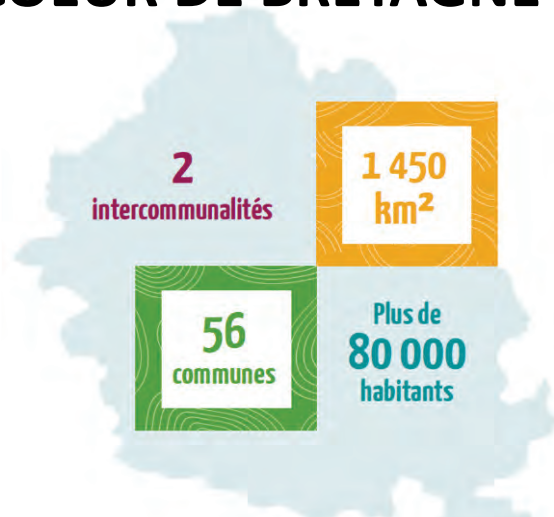
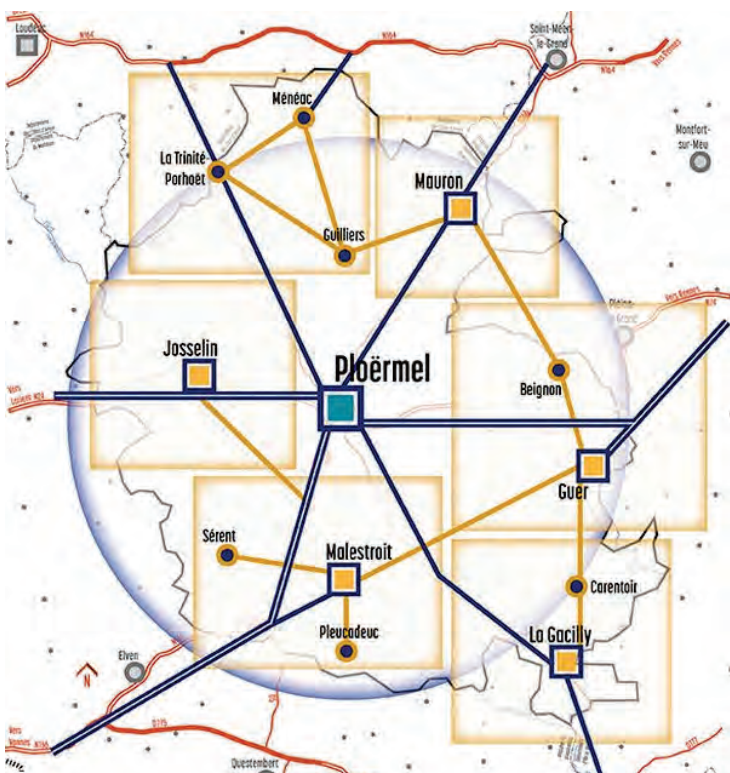
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE PLOËRMEL - COEUR DE BRETAGNE

Le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a arrêté son nouveau SCoT !

Après près de deux ans de travail, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a été arrêté lors du comité syndical du 12 novembre 2025.

Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le SCoT est le projet d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour les 15 prochaines années, soit jusqu'en 2040. Il fixe les grandes orientations sur différentes thématiques qui touchent le quotidien de chacun : logements, activités économiques, commerces, mobilités, environnement, tourisme agriculture... Ces grandes orientations seront ensuite reprises dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale) ainsi que dans les politiques publiques des deux communautés de communes : Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté.



Comment prendre connaissance du SCoT ?

Les pièces du SCoT sont disponibles sur le site internet du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. Vous pouvez y accéder, soit en scannant le QR code présent ci-dessous, ou via cette adresse : www.pays-ploermel.fr/les-missions-du-petr/urbanisme.



Pour recueillir l'avis des habitants, une enquête publique sera réalisée au 1^{er} semestre 2026. Lors de cette procédure, vous pourrez donner votre avis sur le SCoT et consulter l'ensemble des pièces qui seront disponibles soit en ligne ou à votre disposition dans des lieux physiques. Une campagne de communication sera réalisée afin de vous avertir des dates de l'enquête publique.

Nous comptons sur votre participation !



STOP TARANIS

« Ni Mines ici, Ni Mines ailleurs »

Pourquoi ?

Parce que c'est dangereux pour la santé des personnes, des sols et de notre ressource en eau.

Les méthodes d'extraction produisent des millions de tonnes de déchets toxiques, amènent à utiliser beaucoup de produits chimiques (cyanure, acides...). Tout cela se retrouvent entraîné par les pluies, les vents et pollue notre environnement = CANCERS.

Ces méthodes demandent aussi une très grande quantité d'eau équivalant à 50 000 habitants pour une seule mine, soit le double de l'utilisation de la population actuelle locale. Nous savons tous que l'eau devient une denrée rare qu'il faut protéger pour nos besoins essentiels : consommation et agriculture.

Parce que personne ne veut voir ses valeurs immobilières s'effondrer.

Parce qu'une (ou plusieurs) mine souterraine entraîne des risques d'affaissements de terrains et donc des maisons.

Qui est concerné ?

La demande de permis d'exploration « Taranis » concerne 360 km², 20 000 habitants, 20 communes, au sein desquelles La Gacilly est en position centrale.

A qui profite la mine ?

La recherche d'or et des autres métaux enrichit les spéculateurs, les explorateurs et les exploitants.

Keith Barron, canadien, fondateur d'Aurania Ressources, immatriculée aux Bermudes, déjà enrichi par des mines en Équateur, a ouvert une filiale « Breizh Ressources » à Lorient avec M. Pallier, ingénieur géologue.

Leur but ? Trouver vite, dépenser le moins possible, revendre à une compagnie d'exploitation (type Imerys) à très bon prix et disparaître en laissant tous les dégâts derrière eux à la population et en ne laissant personne vers qui se retourner.

Quel type de mine(s) ?

Sous-terrain apparemment ...



Tunnel minier

Avec des trous et des galeries de la taille d'une autoroute. Créant des tas stériles de poussières de métaux lourds (jusqu'à 100m de hauteur) et des lagunes de plusieurs hectares de résidus, boues toxiques polluant pendant

des centaines d'années. Des va-et-vient de 200 camions par jour et des bruits assourdissants de dynamite, mégapelleuses, etc ...

Pour chercher quoi ?

42 métaux apparemment ... dont l'or

L'or est le plus important des métaux recherchés. Seule la présence d'or permet l'exploitation des autres métaux. En 2022, dans un musée parisien, la rencontre de Keith Barron avec un caillou contenant 1kg d'or provenant d'Hennebont a fait mouche. La valeur de l'or a pris 10 000% par rapport à l'avant 2nde guerre mondiale. Son utilisation : 49% pour la bijouterie, 43% pour la finance et les banques et 8% pour l'industrie. À noter que l'or déjà extrait subvient amplement à nos besoins. Pour nos besoins en autres métaux, la solution est dans une meilleure valorisation de ce que nous avons ! **Recyclons !**

Des emplois à la clé ?

Peu d'emplois, très spécialisés, sur une courte durée et probablement pas à destination des habitants locaux.

Que dit le code minier ?

- L'explorateur n'a pas besoin de l'autorisation du propriétaire pour faire une exploration si le terrain n'est pas clos.
- Dès le 1^{er} cm d'épaisseur, si le sous-sol contient des ressources minières, elles appartiennent à l'État.
- Si l'État, après avoir accepté l'exploration, ne donne pas l'autorisation d'exploiter, il sera dans l'obligation de rembourser tout ou partie des frais d'exploration.

Que peut-on faire ? On peut dire non !

Chaque habitant doit manifester explicitement son opposition à l'exploration sur son/ses terrain(s) en remplissant le formulaire de refus joint à ce bulletin afin de contrer ce projet dévastateur pour notre territoire.

Qui sont 'STOP TARANIS' et 'TOUSSUNIX' ?

Un collectif et une association réunissant des habitants qui souhaitent protéger leur territoire et informer leurs concitoyens sur les risques liés à l'exploration minière. La carte précise, le formulaire et toutes les informations à retrouver sur www.stop-taranis.org.



« 1 doigt dans l'exploration ? 2 pieds dans l'exploitation ! »
C'est MAINTENANT que nous devons dire NON !

POUR EN SAVOIR PLUS,
VENEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE
LE 7 FÉVRIER 2026 À 20 HEURES
DANS LES HALLES DE LA GACILLY



PROJET MINIER TARANIS



L'association Toussunix et le collectif Stop-Taranis

s'opposent au Permis Exclusif de Recherche de Mines **TARANIS**

Ils encouragent tous les propriétaires fonciers et les exploitant à bloquer l'exploration en refusant ces opérations sur leurs terrains.

Un seul refus ne fera pas plier Breizh Ressources, mais plusieurs dizaines, oui
Accepter l'exploration aujourd'hui c'est accepter l'exploitation demain

Pour plus d'infos

<https://www.stop-taranis.org/> ou <https://www.eau-et-rivieres.org/projets-miniers-breizh-ressources>

Vos droits :

1 jardin, cour ou enclos muré : je suis propriétaire occupant ou locataire ; le code minier impose que je donne mon consentement ou mon refus ; ce choix est définitif et ne peut être contesté (art L153-1)

2 Prairie, champs cultivé, bois, clôturé ou non ; la société Breizh Ressources ou ses mandataires peuvent explorer et effectuer des prélèvements sur mon terrain sauf si j'ai fait part de mes observations et exprimé un refus justifié au préalable.

A l'intérieur du périmètre minier et, sous réserve de déclaration d'utilité publique à l'extérieur de celui-ci, l'exploitant d'une mine peut être autorisé par l'autorité administrative à occuper les terrains nécessaires à l'exploitation de sa mine et aux installations qui sont indispensables à celle-ci (art L153-3 1)

Lorsque l'occupation prive le propriétaire de la jouissance du sol pendant plus d'une année ou lorsque, après l'exécution des travaux, les terrains occupés ne sont plus, dans leur ensemble ou sur la plus grande partie de leur surface, propres à leur utilisation normale, le propriétaire peut exiger du titulaire de l'autorisation prévue aux articles L. 153-3 et L. 153-4 l'acquisition du sol en totalité ou en partie. (art L153-8)

Bloquons les prélèvements : chacun a le droit de refuser les opérations d'exploration sur son terrain.

Pour signifier son refus, remplissez le formulaire au verso en conservant un exemplaire en copie et envoyez-le

Par voie postale à : Toussunix

C/O Mairie de Langon 2, rue de la Brûlerie 35660 LANGON

Ou à

Eau et rivières de Bretagne 48 Boulevard Magenta 35000 RENNES

Par mail : à Toussunix

toussunix@proton.me

Ou

à Eau et Rivière

stop-taranis@eau-et-rivieres.org

PROJET DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE MINES TARANIS

Nom, prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone :

Mail :

☐ propriétaire ☐ exploitant ☐ Locataire

JE REFUSE TOUT PRELEVEMENT ET EXPLORATION SUR LES PARCELLES CI-APRES

Raison du refus :

- ☐ présence d'animaux ☐ présence de cultures, jardin, verger
☐ forage privé, puits, zone de captage d'eau ☐ présence de géothermie, réseau de drainage, etc
☐ refus de principe

Lieux concernés par les prélèvements

(si nécessaire, détailler sur un feuillet annexe à votre nom)

Indiquez le nom de la ou les communes, la section et le numéro de chaque parcelle (*):

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Commentaires :

.....

.....

Fait à :

le :

Signature

(*) Exemple :	Commune	feuille	section	numéro de parcelle
	La Gacilly	1	AN	0160

La CRIIRAD alerte sur les risques liés à la radioactivité

La société Breizh Ressources a déposé 3 demandes de permis d'exploration minière dans l'ouest : Epona (51 km² vers Lorient), Taranis (360 km² vers Redon) et Belenos (441 km² entre Châteaubriant et Angers).

Ces secteurs présentent une radioactivité naturelle plus élevée que la moyenne : les communes concernées sont presque toutes en zone 3 radon (risque significatif), et l'entrepreneur cite des roches (granite, grès armoricain) et minéraux connus pour leur radioactivité. En particulier, le zircon, la titanite et, surtout, la monazite, sont riches en uranium et thorium, les principaux métaux radioactifs naturels.

De plus, l'exploitant vise des substances dont l'extraction est connue pour entraîner une exposition aux rayonnements ionisants : bismuth, étain, niobium, titane, zirconium, terres rares, ...

40 ans après la fermeture de la dernière mine d'uranium de Bretagne, la pollution persiste. Est-il bien raisonnable de se lancer dans une nouvelle épopée minière sans avoir pris en compte en amont tous les risques associés ?



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES LIENS ENTRE EXPLOITATION MINIÈRE ET RADIOACTIVITÉ

1/ Toutes les roches contiennent, en plus ou moins grande quantité, des éléments radioactifs naturels : uranium et descendants, thorium et descendants, potassium 40.

2/ Les roches des secteurs correspondant aux demandes de permis Belenos, Epona et Taranis présentent une radioactivité généralement plus élevée que la moyenne, comme l'attestent :

- Le zonage radon. La quasi-totalité des communes de l'emprise des trois demandes de permis Belenos, Epona et Taranis sont en zone 3 radon ;
- Les dossiers de demande de permis. Ces dossiers mentionnent plusieurs minéraux connus pour leur radioactivité : apatite, monazite, rutile, zircon. Belenos : présence d'apatite et zircon ; grès radioactif

vers Bécon-les-Granits ; Epona : apatite, zircon ; Taranis : dans le « membre des schistes intermédiaires » du Grès Armoricain, niveaux radioactifs à zircon, rutile et monazite.

3/ Plusieurs substances faisant l'objet de la demande sont connues pour être associées à une radioactivité élevée. Il s'agit notamment du bismuth, de l'étain, du niobium, du titane, du zirconium et des terres rares. En effet ces substances étaient visées par l'arrêté du 25 mai 2005 relatif aux activités mettant œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides non utilisés en raison de leurs propriétés radioactives.

4/ L'exploitation de ces substances peut conduire à une accumulation de cette radioactivité, soit directement dans les substances extraites, soit dans les co-produits ou les déchets.

5/ Cette accumulation de radioactivité sera susceptible d'entraîner une exposition du personnel des mines et des riverains, à travers plusieurs voies : exposition interne par inhalation de radon et poussières, exposition interne par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, exposition externe par irradiation.

6/ Trop souvent la question de la radioactivité des mines et carrières est occultée ou minimisée.

Exemple : site d'Echassières dans l'Allier (actuellement : carrière de kaolin avec un co-produit radioactif, du concentré d'étain-niobium-tantale ; en projet : mine de lithium, dont le gisement présente une radioactivité comparable à celle du kaolin, mais dont le tonnage extrait serait beaucoup plus élevé).

Autre exemple : exploitation des terres rares (dossier Madagascar, port de la Rochelle, ...).

7/ La question de la radioactivité se poserait bien entendu pendant l'exploitation, mais aussi (surtout) après celle-ci : les « stériles » et résidus de traitement des minerais resteront radioactifs quasi-éternellement.

En conclusion, il est indispensable de prendre en compte l'aspect "radioactivité" du projet Breizh Ressources.



La mine d'or de Salsigne (Aude) en exploitation jusqu'en 2004

Argumentaires pour les conférences de presse des députés de notre secteur

Conférences de presse des 7 et 8 novembre 2025

Mathilde Hignet (représentée par son suppléant Jean-Marie Le Gall), Paul Molac et Jean-Claude Raux

Les dangers liés à l'exploitation minière

L'exploitation des mines en sous-sol avec usines de traitement en surface entrainera assurément une destruction de notre écosystème. Alors que l'eau potable se raréfie, comment accepter que soient souillés nos nappes phréatiques et nos cours d'eau provoquant inévitablement un impact sur les populations locales par l'atteinte à la santé, un impact pour l'agriculture et l'élevage sachant que la Bretagne et les Pays de Loire représentent les premières régions productrices en France.

Le processus d'extraction du minerai des mines souterraines est le suivant : le minerai est remonté à la surface pour subir dans l'usine de traitement des concassages successifs puis une étape de broyage suivie de traitements multiples nécessitant d'énormes quantités d'eau associées à des quantités importantes de produits chimiques pour extraire les substances métallifères recherchées, tels que du cyanure de sodium, du nitrate de plomb ou des acides forts (sulfurique, chlorhydrique, nitrique) cumulés avec des produits chimiques activateurs ou autres composés pour accélérer les processus d'obtention des substances métallifères recherchées et terres rares.

Les dangers liés aux déchets miniers

Ces techniques de broyage et de traitements chimiques engendrent de considérables quantités de déchets, dans la mine par les poussières et les eaux d'exhaure contaminées liées au pompage, ou en dehors. Les quantités les plus importantes de déchets sont les déchets stériles provenant directement de l'excavation des terres et roches. Quant aux déchets de résidus géologiques trop pauvres mais ayant subi les traitements chimiques, ils sont stockés **sous forme de parcs à résidus contenant des quantités importantes de produits toxiques et radioactifs à vie.**

Lorsque les résidus miniers, qui contiennent des sulfures métalliques, sont exposés à l'air et à l'eau, on se retrouve avec un milieu oxydant et oxydé. Cette réaction d'oxydation libère de l'acide sulfurique et des métaux lourds qui, par le ruissellement et les eaux, peuvent polluer et empoisonner nappes phréatiques et cours d'eau de façon irréversible entraînant les incidences logiques sur la santé des populations locales, la faune et la flore, l'agriculture et l'élevage.



Exploration minière : l'État a accordé les permis Taranis et Epona à Breizh Ressources

La start-up dépendant de l'entreprise minière Auronia Ressources, à fonds canadiens, immatriculée aux îles Bermudes, a obtenu les Permis exclusifs de recherche (PER) « pour lancer un inventaire du sous-sol armoricain ». L'arrêté a été signé le 3 décembre 2025 par Sébastien Martin, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, et publié au Journal Officiel le 10 décembre 2025.

ARRÊTÉ DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DE MINES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10 décembre 2025

Texte 21 sur 135

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, vu (...) (...), **arrête** :

Art. 1er. – Un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, tantale, titane, tungstène, platine, métaux de la mine du platine, plomb, rhénium, zinc, zirconium et des terres rares **dit permis « Taranis », portant sur partie du territoire des communes** Saint-Congard, La Gacilly, Saint-Laurent-sur-Oust, Ruffiac, Tréal, Saint-Nicolas-du-Tertre, Cournon, Les Fougerêts, Saint-Martin-sur-Oust dans le département du Morbihan, Bains-sur-Oust, Sixt-sur-Aff, Langon, La Chapelle-de-Brain, Renac, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie, dans le département d'Ille-et-Vilaine et Massérac, Guéméné-Penfao dans le départements de la Loire-Atlantique.

Art. 4. – Le permis est accordé pour une durée de **cinq ans** à compter de la publication d'un extrait du présent arrêté au Journal officiel de la République française.

Art. 5. – L'octroi du permis exclusif de recherche de mines est subordonné au respect du cahier des charges figurant en annexe au présent arrêté.

Fait le 3 décembre 2025. SÉBASTIEN MARTIN

**POUR CONNAITRE LA SITUATION,
VENEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE
LE 7 FÉVRIER 2026 À 20 HEURES
DANS LES HALLES DE LA GACILLY**



L'ADMR de La Vallée de l'Aff

ADMR de la Vallée de l'Aff : plus de 60 ans au service des habitants !

Basée à Carentoir depuis 1964, l'ADMR intervient sur **les communes de Carentoir, Quelneuc, Cournon, Glénac, La Chapelle-Gaceline, La Gacilly** et bientôt **Tréal** en 2026).

Chaque année, l'association réalise environ 29 000 heures d'accompagnement auprès de 220 usagers, en lien étroit avec le SSIAD de Carentoir pour les situations les plus complexes.

Ses services couvrent tous les âges de la vie :

Enfance et parentalité

Services et soins aux seniors

Entretien du logement

Accompagnement du handicap

Portage de repas

Téléassistance



L'association s'appuie sur 29 salariés, 12 bénévoles, ainsi que sur l'accompagnement de la Fédération ADMR du Morbihan. Les salariés bénéficient de formations régulières pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Selon les situations, il est possible d'obtenir une aide financière des caisses de retraite, de la CAF, de la MSA ou des mutuelles. Pour les personnes en perte d'autonomie, le Conseil départemental du Morbihan peut attribuer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH)

Pour toute demande d'APA et PCH à domicile, l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan peut accompagner les usagers dans leurs démarches administratives au 02 30 06 05 60 – contact@eaem.bzh

Les bénévoles organisent également des animations et sorties pour renforcer le lien social sur le territoire.

**Grâce à l'engagement de tous, l'ADMR permet
aux habitants de rester chez eux dans les meilleures conditions !**

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter
l'ADMR de Carentoir au 02 99 08 82 65 – carentoir@admr56.com

SERVICES DOMICILE

DU BONHEUR DANS LE QUOTIDIEN

6 Rue Antoine Monteil 56200 La Gacilly

Téléphone : 02.99.70.50.80

Site internet : www.servicesodomicile.fr

L'entreprise dispose de l'autorisation du Conseil départemental (agrément qualité)

L'agence Services ô domicile de La Gacilly, indépendante, non franchisée, a été créée le 15 mars 2016 par Cindy Bourgeon, native de la région. Responsable d'un service à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pendant plusieurs années, le souhait de Cindy était de créer un service à domicile de proximité, à taille humaine, et qui réponde au plus près des besoins.

Cindy
Bourgeon

Cindy a créé ce service de proximité dans le but de répondre au plus près des besoins en proposant :

- Un panel de services de qualité afin de simplifier votre quotidien ;
- Une liberté de choix de services selon la formule qui vous conviendra ;
- Le choix de son intervenant ;
- La garantie d'une intervention rapide au domicile ;
- La garantie d'une continuité de services en cas d'absence d'un intervenant ;
- Une information sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre ;
- De simplifier les démarches administratives ;
- Un réel accueil de proximité, un service local ;
- de favoriser l'emploi local ...

L'agence est composée d'une équipe de professionnels qualifiés, expérimentés, soumis au secret professionnel et recrutés pour leurs qualités humaines afin de vous offrir du bonheur dans votre quotidien.

- Des tarifs clairs, sans frais de dossier, ni d'adhésion.
- Devis gratuit.
- Mode d'intervention prestataire et mandataire.



LES SERVICES

- ✓ Ménage/repassage
- ✓ Intendance
- ✓ Jardinage
- ✓ Bricolage
- ✓ Garde d'enfants de 3 à 16 ans
- ✓ Assistance
- ✓ Gardiennage
- ✓ Autres services
- ✓ Assistance administrative

LES COMMUNES D'INTERVENTION

- Carentoir • Quelneuc
- Cournon
- Les Fougerêts
- La Gacilly • Glénac • La Chapelle Gaceline
- Peillac
- Saint Martin sur Oust
- Saint Vincent sur Oust
- Sixt sur Aff
- Tréal et communes environnantes...



HORAIRES	Matin	Après-midi
Lundi	Accueil libre de 9h30 à 12h30	Accueil sur rendez-vous
Mardi	Accueil libre de 9h30 à 12h30	Accueil sur rendez-vous
Jeudi	Accueil libre de 9h30 à 12h30	Accueil sur rendez-vous
Vendredi	Accueil libre de 9h30 à 12h30	Accueil sur rendez-vous

Comme chaque année, le CCAS a proposé des animations pendant la Semaine Bleue, une projection suivie d'un pot et un spectacle

Projection du film mercredi 8 oct
« L'étudiante et monsieur Henri »



Spectacle «La Robe à fleurs»
le Dimanche 12 oct 2025



Une centaine de personnes a assisté à la séance de cinéma proposé par Artemisia et le CCAS. À l'issue, un pot était offert et servi avec l'aide du club des aînés de La Gacilly. Un moment de convivialité au cours duquel tous les participants ont apprécié ces moments partagés, en particulier des résidents de l'EHPAD et de l'ESAT.

Le dimanche suivant, le public présent a été conquis par l'histoire de Madeleine juchée sur son frigo, sa robe à fleurs mal ajustée et qui déroulait le fil du temps de récits en chansons

Tous les fragments de ses années 50 sont conservés bien au frais : éclats de rire, brèves de comptoir. Parenthèse chaleureuse où le public a chanté au coude à coude « le cœur rempli de fleurs ».

Partenaire du CCAS : le Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) font preuve de solidarité en faveur du CCAS.

Lors de la manifestation "Vide ta chambre" organisée par l'APEL de l'école Ste-Thérèse à Glénac le 11 novembre 2025, les membres du CMJ ont mené une opération réussie de collecte de jouets. Ces dons permettront d'offrir un cadeau aux enfants bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Un grand merci aux jeunes du CMJ pour cette belle initiative et pour leur générosité !



Partenaires du CCAS Les amis de SOVISEM

"Les amis de Sovisem" collectent papiers, journaux, magazines et vieux livres pour les revendre aux « Celluloses de la Loire » d'Allaire qui les recycle. Leur but est d'aider

à financer le fonctionnement de la crèche Sovisem à Callao dans la banlieue de Lima au Pérou. L'association péruvienne Sovisem accueille et prend en charge des

enfants dont les mamans isolées doivent aller travailler pour assurer leur subsistance et celle de leur famille.

Jusqu'à présent, il y avait un point de dépôt à La Gacilly (sous-sol de la « Maison Praud » prêté gratuitement par la mairie - Merci). Mais, à partir de janvier 2026, pour des raisons pratiques, ce point de collecte n'existera plus.

Vous pouvez donc apporter papiers, journaux, magazines et vieux livres à CARENTOIR, 16 RUE DE L'ÉTANG, DANS L'ANCIEN PRÉAU DE LA POSTE réhabilité et mis à disposition par la mairie.

Accessible tous les jours, le local est équipé de box permettant un dépôt facile par catégorie de papier.

Merci pour votre fidélité et votre soutien !



REPAS DES AÎNÉS À ARTEMISIA LE 4 OCTOBRE 2025

Le 4 octobre, le repas annuel des aînés de la commune nouvelle La Gacilly était organisé. Ce sont 364 personnes de 70 ans et plus, dont des résidents de l'EHPAD, entourés d'élus et de membres de leurs familles, qui ont pris place à Artémisia pour un moment de retrouvailles.



Les doyens de l'assemblée (assis devant), **Marie-Jo Poyac**, 96 ans, et **Pierre Raufflet**, 97 ans, ont été mis à l'honneur. Entourés ici, de gauche à droite, par : Jo Guillouche élu du CCAS, Catherine Le Chêne-Colléaux Vice-présidente du CCAS, Philippe Noget maire délégué de La Gacilly, Lionel Soulainne élu du CCAS, Fabrice Genouël maire délégué de Glénac, Pierrick Lelièvre maire délégué de La Chapelle Gaceline, Paul Molac député du Morbihan, Chantal Naël-Théréné, élue du CCAS, Josette Thomas, membre du CCAS.

ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE 2025 À L'EHPAD LE LAURIER VERT AVEC ARC-EN-CIEL ET LE CCAS

Chaque année, pour fêter Noël, les responsables et personnels de la résidence Le Laurier Vert de La Gacilly organisent un après-midi d'animation avec les résidents de la résidence. Ces animations ont lieu par village (voir ci-dessous).

Comme à l'accoutumée, le Père Noël a distribué les cadeaux préparés par le CCAS, avec une nouveauté cette année : le Père Noël était accompagné de Mère Noël !

Des animations festives ont complété ce bel après-midi.

- ❖ le mercredi 10 décembre, pour les résidents des quartiers des Bois et Rivières : après-midi animé par Les bateliers de Célac et Breizh dans Augan.
- ❖ le Mardi 16 décembre, pour les résidents du quartier des Roches : après-midi animé par Quai de l'Oust.
- ❖ le Jeudi 18 décembre pour les résidents des quartiers des Landes et Marais : après-midi animé par la chorale Arc en Ciel et Les Mariniers du Lac.



COLLECTE 2025 DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le CCAS vous remercie toutes et tous pour les **2 507 kg** de denrées alimentaires et produits d'hygiène collectés pendant les 2 journées de solidarité 28 et 29 novembre (1 121 kg à Super U Carentoir, 748 à Intermarché La Gacilly, 623 à Lidl La Gacilly, 15 à l'Épicerie La Gacilly). Merci à vous, donatrices et donateurs, pour votre générosité. Merci à vous, bénévoles, pour avoir donné de votre temps pour l'encadrement de la collecte. Et merci à vous, responsables des magasins, pour avoir accepté notre présence et ainsi facilité la collecte.

Nous remercions aussi le Collège Ste Anne dont les personnels ont organisé pour la deuxième année leur action solidaire annuelle au profit de la banque alimentaire de La Gacilly : il s'agissait pour les élèves de préparer un colis gourmand et de l'apporter au service Vie scolaire entre le 17 et le 19 décembre.

Les « boîtes » ainsi collectées ont été distribuées aux bénéficiaires de la banque alimentaire le 14 janvier 2026 lors de la distribution mensuelle des colis alimentaires.

Jusqu'au 31 déc., à www.banquealimentaire.org, vous pouvez faire un don et réduire votre impôt 2025 (reçu fiscal).

Mutuelle santé communale à La Gacilly

Groupama et Axa ont établi un partenariat avec la commune de La Gacilly. « Lors d'une réunion publique dans la salle du conseil municipal, les représentants des 2 mutuelles ont présenté leurs prestations le 2 septembre 2025. Le but était de faire connaître les propositions de deux mutuelles différentes » explique Catherine Le Chêne-Colléaux, adjointe aux affaires sociales.



Catherine Le Chêne-Colléaux

Qui peut être concerné par cette nouveauté ?

« Les personnes possiblement concernées sont celles qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise : des retraités, des travailleurs indépendants, ou encore des personnes sans emploi ou en recherche d'emploi ». L'objectif est que tous aient accès à une complémentaire santé à tarifs préférentiels afin de ne pas renoncer à des soins.

Tour à tour, Clarisse Le Paih et Marie-Laure Da Costa de Groupama, et Aurélie Betton et Nicolas Viera pour Axa, ont présenté leurs propres conditions et formules. Ensuite, les habitants intéressés ont pu aller directement à leur rencontre pour prendre rendez-vous en vue d'échanger sur leur situation actuelle et de voir s'ils ont avantage à changer de mutuelle santé. Et alors, si oui, en vue d'établir des devis en fonction de leur situation et de leurs problématiques de santé.

« Nous nous chargeons de vos démarches pour changer de mutuelle si vous en avez déjà une » ont précisé les représentants-es d'Axa de de Groupama. Sachant que changer de mutuelle est possible après un délai d'1 an.

Pendant la durée de la convention liant les 2 assureurs et la commune, les habitants pourront bien sûr prendre rendez-vous avec l'une et l'autre des 2 assurances en les contactant aux « coordonnées » qui suivent.

COMMUNE DE LA GACILLY MUTUELLE COMMUNALE



BETTON Aurélie ou
06 49 86 36 13
aurelie.betton@axa.fr

VIERA Nicolas
07 86 37 86 14
nicolas.viera@axa.fr



LE PAIH Clarisse, tél : 02 99 08 18 92
2 Rue des Graveurs 56200 LA GACILLY
clarisse.lepaih@groupama-loire-bretagne.fr

Que fait le CCAS dans cette mutuelle communale ?

La municipalité est engagée avec Groupama et Axa pour une durée de 3 ans renouvelable.

« La mutuelle communale n'a aucun coût pour les finances de la commune. Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale est simplement de faire le lien entre les habitants et les mutuelles. Son rôle s'arrête là et rien ne lui sera transmis » souligne l'adjointe aux affaires sociales.

Quel retour depuis début septembre ?

« Depuis la signature de la convention de la mutuelle communale Groupama en septembre 2025, le dispositif a rencontré un réel succès. Les habitants voient un véritable intérêt à bénéficier d'une solution de "complémentaire frais de soins", locale, claire et accessible » précise Clarisse Le Paih, responsable de l'agence Groupama de La Gacilly.



Une assemblée très nombreuse à la réunion publique sur la mutuelle communale le 2 septembre 2025

Pour restez à jour
sur l'actualité d'OBC

inscrivez-vous
à la NEWSLETTER



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ



Pied-de-page du site internet d'OBC

Nos coordonnées

Parc d'activités de Tirpen
56140 Malestroit

+33 2 97 75 01 02

Nous écrire

Horaires d'ouverture

Lundi :
8h30-12h30

Mardi, mercredi, jeudi :
8h30-12h30/14h-17h

Vendredi :
8h30-12h30/13h30-16h30

Carte interactive

Nos publications

Nos offres d'emploi

S'inscrire à la newsletter

Pour s'inscrire à l'infolettre d'OBC, c'est ici

De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ
MORBIHANVERT

VOEUX AUX HABITANTS de l'Oust à Brocéliande Communauté

Vend. 30 janvier à GUER

16h-18h : portes ouvertes des services
18h30 : cérémonie officielle | Salle la Gare
(accueil dès 18h)



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ
LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

GUIDE D'ACCUEIL du nouvel habitant

Le guide pratique pour vous accompagner sur le territoire
de l'Oust à Brocéliande communauté

Bienvenue
chez vous !



De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ
MORBIHANVERT

Guide d'accueil pour les nouveaux habitants à OBC

À travers le « Guide nouvel habitant », OBC souhaite accompagner chaque nouvel arrivant dans son installation et lui offrir une porte d'entrée vers la richesse du territoire et les multiples services de proximité mis en place. Il incarne l'engagement de la communauté de communes à renforcer le lien entre les citoyens et les services publics.

Le guide a été conçu pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants au sein des 26 communes ainsi que pour les habitants désirant mieux connaître leur environnement.

Il reflète la volonté d'OBC de rendre l'information accessible, claire et utile à toutes celles et ceux qui choisissent de vivre ici : être un territoire attractif est une chance pour l'ensemble des communes, des habitants et de des entreprises.

Le guide a été imaginé comme un compagnon de route pour les premiers pas sur le territoire, pour permettre aux nouveaux résidents de se sentir rapidement des habitants intégrés. Il n'a pas vocation à tout dire, mais à orienter, à faciliter la vie et à donner les clés pour en profiter pleinement. De la découverte du territoire aux services publics, en passant par la culture, l'habitat et l'entrepreneuriat, chaque rubrique a été pensée pour accompagner le nouvel habitant.

À lire sur www.oust-broceliande.bzh/publications/guide-des-nouveaux-habitants-obc et à disposition à l'accueil d'OBC et dans les mairies de la communauté de communes.

Nouveau système de collecte des déchets : point d'étape

Le nouveau système de collecte des déchets est désormais déployé sur les secteurs de La Gacilly et de Malestroit, celui de Guer étant toujours sous contrat avec le Smictom Centre Ouest. Le premier bilan est encourageant grâce à l'engagement des habitants.

Depuis plusieurs mois, les habitants des secteurs de La Gacilly et de Malestroit déposent leurs ordures ménagères résiduelles (OMR) aux points d'apport volontaires (PAV) et disposent d'un bac individuel pour leurs emballages et papiers ou, dans certains secteurs spécifiques, de sacs à déposer dans des abris prévus à cet effet.

Une nette diminution des OMR

Les premières estimations, basées sur les huit premiers mois de 2025, annoncent une réduction de 38% des OMR par rapport à l'année précédente. En 2024, le territoire avait produit 4 815 tonnes d'OMR, soit 171 kg/hab/an, une diminution déjà notable de 3% par rapport à 2023.

Néanmoins, une analyse du contenu des sacs d'OMR révèle que plus de 50% des déchets déposés n'auraient pas dû s'y trouver. Une marge de manœuvre importante existe donc encore pour améliorer le tri, un enjeu crucial pour contenir l'augmentation des coûts de gestion des déchets. A titre d'exemple, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée aux déchets non triés destinés à l'enfouissement est passée de 24€ à 59€ la tonne entre 2019 et 2024, puis à 65€ en 2025.

Refus de tri croissants

Le tri des emballages et papiers a progressé en 2024, atteignant 1 727 tonnes, soit 62 kg/hab/an. Cependant les refus par le centre de tri ont eux aussi augmenté : 29% des emballages ont été rejetés, générant un surcoût estimé à plus de 130 000 € pour OBC.

La principale source d'erreur provient de l'usage de **sacs opaques (sacs noirs) dans les bacs jaunes**. Même remplis d'emballages recyclables, ces sacs sont automatiquement classés en refus de tri. Pour garantir un tri de qualité au centre du Rheu, qui conditionne ensuite les matières en ballots destinés aux repreneurs, il est important de **déposer les emballages en vrac, ou dans des sacs transparents** si nécessaire.

Incivilités : minorité persistante

Les dépôts sauvages, qu'ils se trouvent près des bornes ou en pleine campagne, sont des actes d'incivilité. Ils nuisent à l'environnement, dégradent le cadre de vie et

alourdissent les missions des agents municipaux et intercommunaux. Ces dépôts sauvages n'ont pas augmenté significativement depuis la mise en place du nouveau système de collecte des déchets. Mais nous rappelons que rien ne justifie de tels comportements.

Bonne adaptation au nouveau système

La grande majorité des habitants s'est adaptée au nouveau système de collecte. Et les élus d'OBC les en remercient, d'autant qu'une période d'ajustement est toujours nécessaire. Aussi, les comportements isolés ne doivent pas remettre en cause les efforts collectifs. La réussite de cette transition vers une gestion plus responsable des déchets repose sur la participation de chacun.

Pour 2026, les élus d'OBC ont voté le maintien du barème actuel de la redevance déchets : il n'y aura donc aucune augmentation. Ils prévoient toujours d'engager, avec un recul de deux ou trois ans, la réflexion sur un système de bonification pour les très bons trieurs.

Mise en œuvre de la part incitative reportée : pourquoi ?

De l'Oust à Brocéliande Communauté a décidé de repousser l'entrée en vigueur de la tarification incitative, initialement prévue le 1^{er} janvier 2026, au 1^{er} janvier 2027.

Ce report s'impose du fait de dysfonctionnements récurrents sur les systèmes de contrôle d'accès des PAV d'ordures ménagères et des abris. OBC a donc résilié le marché avec l'entreprise défaillante et lancé une procédure de sélection d'un nouveau prestataire en décembre 2025.

Ce report d'1 an permettra aussi de revoir l'emplacement de certains points d'apport volontaire afin de faciliter l'usage par les habitants et d'optimiser les tournées de collecte. Les usagers bénéficieront ainsi d'une période d'essai plus longue pour se familiariser avec le dispositif.



Le calendrier 2026 de collecte des « bacs jaunes »

Un calendrier de collecte, édité par commune, a été adressé par la Poste à chaque foyer en décembre. Vous pouvez aussi le retrouver sur le site internet d'OBC. Et vous le trouvez sous une autre forme à la page suivante.



COLLECTE LA GACILLY EMBALLAGES ET PAPIERS 2026



JANVIER	
J	1 Jour de l'an
V	2
S	3
D	4
L	5
M	6 LGy Zone 1
M	7 LGy Zone 3
J	8
V	9 LGy Zone 4
S	10
D	11
L	12
M	13 LGy Zone 2
M	14
J	15
V	16
S	17
D	18
L	19
M	20 LGy Zone 1
M	21 LGy Zone 3
J	22
V	23 LGy Zone 4
S	24
D	25
L	26
M	27 LGy Zone 2
M	28
J	29
V	30
S	31

FÉVRIER	
D	1
L	2
M	3 LGy Zone 1
M	4 LGy Zone 3
J	5
V	6 LGy Zone 4
S	7
D	8
L	9
M	10 LGy Zone 2
M	11
J	12
V	13
S	14
D	15
L	16
M	17 LGy Zone 1
M	18 LGy Zone 3
J	19
V	20 LGy Zone 4
S	21
D	22
L	23
M	24 LGy Zone 2
M	25
J	26
V	27
S	28

Zone A : Beaujeux, Bortolux, Camille-Férand, Oloz
 Granelle, Longepierre, Lynn, Pottier
 Zone B : André-Dorville, Arrière, Camille-Lille, Nancy-Albi, Nardin
 Nica, Odile-Suzanne, Reims, Reims, Ruche, Strasbourg
 Zone C : Caillet, Mongellier, Pique, Traubner, Vincennes

MARS	
D	1
L	2
M	3 LGy Zone 1
M	4 LGy Zone 3
J	5
V	6 LGy Zone 4
S	7
D	8
L	9
M	10 LGy Zone 2
M	11
J	12
V	13
S	14
D	15
L	16
M	17 LGy Zone 1
M	18 LGy Zone 3
J	19
V	20 LGy Zone 4
S	21
D	22
L	23
M	24 LGy Zone 2
M	25
J	26
V	27
S	28
D	29
L	30
M	31 LGy Zone 1

AVRIL	
M 1	LGy Zone 3
J 2	
V 3	LGy Zone 4
S 4	
D 5	Pâques
L 6	L. de Pâques
M 7	
M 8	LGy Zone 2
J 9	
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	
M 14	LGy Zone 1
M 15	LGy Zone 3
J 16	
V 17	LGy Zone 4
S 18	
D 19	
L 20	
M 21	LGy Zone 2
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	LGy Zone 1
M 29	LGy Zone 3
J 30	

MAI	
V 1	Fête du travail
S 2	
D 3	
L 4	LGy Zone 4
M 5	LGy Zone 2
M 6	
J 7	
V 8	Victoire 1945
S 9	
D 10	
L 11	
M 12	LGy Zone 1
M 13	LGy Zone 3
J 14	Ascension
V 15	LGy Zone 4
S 16	
D 17	
L 18	
M 19	LGy Zone 2
M 20	
J 21	
V 22	
S 23	
D 24	Pentecôte
L 25	L. de Pentecôte
M 26	
M 27	LGy Zone 1
J 28	LGy Zone 3
V 29	LGy Zone 4
S 30	
D 31	

JUN	
L	1
M	2
M	3
J	4
V	5
S	6
D	7
L	8
M	9
M	10
J	11
V	12
S	13
D	14
L	15
M	16
M	17
J	18
V	19
S	20
D	21
L	22
M	23
M	24
J	25
V	26
S	27
D	28
L	29
M	30

JUILLET	
M	1
J	2
V	3
S	4
D	5
L	6
M	7 LGy Zone 1
M	8 LGy Zone 3
J	9
V	10 LGy Zone 4
S	11
D	12
L	13
M	14 Fête Nationale
M	15 LGy Zone 2
J	16
V	17
S	18
D	19
L	20
M	21 LGy Zone 1
M	22 LGy Zone 3
J	23
V	24 LGy Zone 4
S	25
D	26
L	27
M	28 LGy Zone 2
M	29
J	30
V	31

AOÛT	
S	1
D	2
L	3
M	4
M	5
J	6
V	7
S	8
D	9
L	10
M	11
M	12
J	13
V	14
S	15
D	16
L	17
M	18
M	19
J	20
V	21
S	22
D	23
L	24
M	25
M	26
J	27
V	28
S	29
D	30
L	31

SEPTEMBRE	
M 1	LGy Zone 1
M 2	LGy Zone 3
J 3	
V 4	LGy Zone 4
S 5	
D 6	
L 7	
M 8	LGy Zone 2
M 9	
J 10	
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	
M 15	LGy Zone 1
M 16	LGy Zone 3
J 17	
V 18	LGy Zone 4
S 19	
D 20	
L 21	
M 22	LGy Zone 2
M 23	
J 24	
V 25	
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	LGy Zone 1
M 30	LGy Zone 3

OCTOBRE	
J	1
V	2
S	3
D	4
L	5
M	6
M	7
J	8
V	9
S	10
D	11
L	12
M	13
M	14
J	15
V	16
S	17
D	18
L	19
M	20
M	21
J	22
V	23
S	24
D	25
L	26
M	27
M	28
J	29
V	30
S	31

NOVEMBRE	
D	1 Toussaint
L	2
M	3 LGy Zone 2
M	4
J	5
V	6
S	7
D	8
L	9
M	10 LGy Zone 1
M	11 Armistice 1918
J	12 LGy Zone 3
V	13 LGy Zone 4
S	14
D	15
L	16
M	17 LGy Zone 2
M	18
J	19
V	20
S	21
D	22
L	23
M	24 LGy Zone 1
M	25 LGy Zone 3
J	26
V	27 LGy Zone 4
S	28
D	29
L	30

DÉCEMBRE	
M	1 LGy Zone 2
M	2
J	3
V	4
S	5
D	6
L	7
M	8 LGy Zone 1
M	9 LGy Zone 3
J	10
V	11 LGy Zone 4
S	12
D	13
L	14
M	15 LGy Zone 2
M	16
J	17
V	18
S	19
D	20
L	21
M	22 LGy Zone 1
M	23 LGy Zone 3
J	24
V	25 Noël
S	26
D	27
L	28 LGy Zone 4
M	29 LGy Zone 2
M	30
J	31

Ce calendrier 2026 récapitule les jours de collecte des bacs jaunes à La Gacilly pour les 4 zones en vigueur depuis juillet :

- LGy zone 1 : ville de La Gacilly et proches ;
- LGy zone 2 : campagne de La Gacilly ;
- LGy zone 3 : secteur de La Chapelle Gine ;
- LGy zone 4 : secteur de Glénac.

DANS SON BAC JAUNE tous les emballages et tous les papiers en vrac, **sans sac opaque**

DÉPOSER SON BAC AU POINT DE RASSEMBLEMENT LA VEILLE, POIGNÉE COTÉ ROUTE

RÉCUPÉRER SON BAC APRÈS LA COLLECTE



OBC Mobilité, le 1er janvier ça bouge

La mise en place d'un service de transport en zone rurale représente un véritable défi. Pourtant, ce type de service est fortement attendu par les habitants. C'est pourquoi OBC s'attache à faire évoluer régulièrement son offre de mobilité, qui constitue un enjeu majeur d'équité territoriale et de lien social.

Pour mieux s'adapter aux habitudes de déplacement des habitants, De l'Oust à Brocéliande a repensé son réseau de transport : moins de lignes de bus, mais un service de transport à la demande renforcé pour plus de souplesse et de proximité. Par ailleurs, l'offre de vélos à assistance électrique se concentre désormais uniquement sur la location de courte durée, une façon idéale de tester le vélo électrique avant de se lancer dans l'achat. Enfin, depuis mars 2025, la collectivité encourage le covoiturage du quotidien en finançant les trajets réalisés via l'application BlaBlaCar Daily.



Augmentation du rôle du « Transport À la Demande » et diminution du nombre de lignes de bus

Le service de TAD (Transport À la Demande) élargit son périmètre de circulation. Il permet à chaque habitant du territoire, dès 11 ans pour les enfants non accompagnés, de réserver un déplacement de son domicile au centre-ville/bourg d'une des 26 communes, sans limite kilométrique. **Des arrêts à Ploërmel sont aussi possibles** en lien avec ceux du RIV : gare routière, hôpital et Mission locale.

Le TAD fonctionne du lundi au samedi pour un montant de 2€ par trajet (1€ tarif solidaire, gratuit pour les moins de 5 ans accompagnés). La réservation peut être effectuée entre 1 mois avant le déplacement et la veille avant 17h, et le samedi avant 17h pour le lundi. La réservation se fait auprès de la centrale de réservation BreizhGo (02 99 300 300). Le jour J, le véhicule collectif vient chercher l'utilisateur à son domicile.

Transport À la Demande (TAD)

Horaires du lundi au samedi (sauf les jours fériés)

Trajet « Aller » depuis le domicile

Entre 9h et 9h30 le matin, entre 14h et 14h30 l'après-midi

Trajet « Retour » depuis le point de dépôt

Entre 11h30 et 12h le matin, entre 17h et 17h30 l'après-midi

Le réseau de bus d'OBC évolue également pour mieux répondre aux usages réels des habitants. À partir du 1^{er} janvier, **la ligne 1, reliant Guer à Ploërmel, est maintenue** avec des fréquences de passage renforcées afin d'offrir un service plus régulier et plus pratique au quotidien. **Les deux autres lignes, moins fréquentées, laissent place au service de Transport à la Demande**, plus souple et mieux adapté aux besoins de déplacement ponctuels.



**BlaBlaCar daily,
le covoiturage domicile-travail**

OBC a noué un partenariat avec BlaBlaCar Daily, plateforme dédiée au covoiturage pour les trajets du quotidien, en soutenant financièrement les trajets en covoiturage. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent entre 1,50€ et 3€ à chaque covoiturage, par passager, et le trajet devient gratuit pour le passager. En cas d'annulation de dernière minute du trajet-retour par le conducteur ou conductrice, le retour au domicile est assuré.

Sur le territoire d'OBC, déjà plus de 4500 personnes sont inscrites sur BlaBlaCar Daily et les territoires voisins ont également engagé ce même partenariat favorisant une large communauté de covoitureurs.

Pour tout savoir sur OBC mobilité :

www.oust-broceliande.bzh/mon-quotidien/mobilites-et-transports

Le saviez-vous ?



De l'Oust à Brocéliande Communauté a récemment collaboré avec l'entreprise "40Watts" pour le reconditionnement des batteries de ses vélos à assistance électrique proposés à la location pour les habitants du territoire



Basée à Guer, 2 Bis Av. du Général de Gaulle, 40Watts est une entreprise bretonne spécialisée dans la remise à neuf de batteries lithium-ion destinées aux vélos électriques.

En prolongeant la durée de vie de ces batteries, elle s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la promotion des mobilités durables.



Les conseillers et conseillères France Rénov' peuvent aider à détecter d'éventuelles pratiques commerciales douteuses et lever les interrogations qui peuvent exister sur une proposition.

Informations :

mhe@oust-broceliande.bzh

ou 02 30 07 10 34

La « **Maison de l'habitat et de l'énergie** » offre un conseil personnalisé pour les ménages qui souhaitent baisser leurs factures énergétiques, améliorer leur confort, ou aussi adapter leur domicile à une perte d'autonomie.

La Maison de l'Habitat et de l'Énergie est un service gratuit pour les habitants et professionnels de l'habitat du territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté, 100% financé par OBC, l'État et la région Bretagne. Ce service a été mis en place afin que chaque habitant du territoire (propriétaire, bailleur, locataire, ou encore futur acquéreur) puisse bénéficier d'un accompagnement dès les premières réflexions.

Quelles que soient les conditions de ressources, et sans engagement, les habitants peuvent bénéficier d'une étude personnalisée permettant d'identifier et de prioriser les travaux, et d'être guidés dans le montage des dossiers pour bénéficier des aides financières existantes.

Le premier contact se fait par téléphone 02 30 07 10 34 le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ou par mail à renovation.habitat@oust-broceliande.bzh.



ATTENTION AUX ARNAQUES

Les pratiques commerciales frauduleuses se développent. Les escrocs redoublent d'imagination pour tromper les particuliers. Pour attirer votre attention, voici un tour d'horizon des méthodes les plus couramment utilisées et des pratiques dont vous devez vous méfier.

- Se faire passer par téléphone pour des autorités publiques telles que l'ADEME, Région...
- Se faire passer pour des fournisseurs d'énergies historiques tels qu'EDF/Engie ou l'un de leurs prestataires.
- Annoncer la fin d'un dispositif d'aide financière pour inciter à signer rapidement.
- Annoncer une future interdiction d'installer un produit ou de louer un logement pour inciter à signer rapidement.
- Annoncer une future taxe carbone pour inciter à installer un système de chauffage bas carbone.
- Proposer une offre à 1€. De telles offres n'existent plus.
- Annoncer un faible « reste à charge », déduction faite des aides financières mobilisables. Or ce montant d'aide n'est donné qu'à titre indicatif et il est souvent largement surévalué. Et, en tout cas, ces aides ne dispensent pas le client de devoir payer la totalité de la facture en attendant leur versement.
- Annoncer d'importantes économies d'énergies alors qu'aucune étude sérieuse n'a été réalisée.
- Mettre en avant des qualifications ou faux labels qui ne certifient pas une qualité de travaux.

Démarchage : bon à savoir

- **Au téléphone** : Le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation est interdit.
- **Sur internet** : Ne laissez pas vos informations personnelles et identifiants fiscaux sur internet, un site malveillant pourrait les utiliser.
- **À domicile** : Ne signez aucun document lors d'un démarchage à domicile et ne laissez aucune information fiscale.

Le RPI

La Chapelle Gaceline – Quelneuc

embrasse la nature et les "Héros" quotidiens!



Un vent de nouveauté souffle sur le RPI avec le lancement d'un projet pédagogique ambitieux : l'École du Dehors couplé à une exploration des personnages inspirants de notre temps. Une initiative d'autant plus remarquable que les effectifs de l'école sont maintenus, permettant un cadre propice à l'expérimentation et à l'apprentissage en petit groupe.

Durant ces sessions en extérieur, tous les domaines d'apprentissage sont investis : l'observation du vivant pour les sciences, la manipulation d'éléments naturels pour les mathématiques, ou encore le développement du langage oral dans un environnement plus vaste et stimulant. Les enfants sont encouragés à devenir acteurs de leurs découvertes, transformant le lieu de sortie en une véritable "salle de classe à ciel ouvert".



En combinant le bol d'air de l'École du Dehors et l'inspiration des "héros" du quotidien, les enseignantes souhaitent offrir à leurs élèves un parcours éducatif riche, centré sur le bien-être, l'engagement, et le lien avec le monde.

Cette année, les liens entre les 2 écoles du RPI et entre les écoles du réseau seront également accentués avec de nombreuses rencontres afin d'enrichir les parcours: mobilisation pour le Téléthon, journée de Noël partagé avec cuisine, rencontres, repas partagé, Carnaval, Journée de la Solidarité, rencontres sportives, kermesse...

La classe Dehors sera également expérimentée à la neige! Cette année, comme tous les 3 ans, les élèves du CE2 au CM2 partiront pour un grand voyage à Superbagnères. De nombreuses activités y sont prévues.

Le RPI, c'est aussi une équipe de parents dynamiques et engagés dans les associations de l'APEL et de l'OGEC qui prennent une part très active pour faire vivre l'école et les projets des enseignantes.

Pour tout renseignement: eco56.stfs.carentoir@enseignement-catholique.bzh



Fin! le temps où la sortie scolaire était un événement ponctuel. Désormais, les élèves participent à une sortie hebdomadaire structurée dans un espace proche de l'établissement. Ce n'est pas de "l'école buissonnière", mais une approche pédagogique,

L'autre pilier de cette année scolaire est le thème des "Personnages Inspirants". Loin des figures historiques lointaines, le projet vise à mettre en lumière des individus contemporains ou proches des élèves : des pompiers, des scientifiques, des artistes, ou même des parents et grands-parents dont les métiers ou les passions sont sources d'admiration. Des rendez-vous sont programmés par les enseignantes!



École Jean de La Fontaine La Gacilly

Rue d'Amboise - 56200 La Gacilly

<https://lafontainelagacilly.toutemonecole.com/>

Téléphone : 02 99 08 11 96 - 06 49 25 42 75

Directrice : Emmanuelle Alexandre

Ecole primaire
Jean de la Fontaine

L'école primaire compte 6 classes avec de petits effectifs.

116 élèves de la TPS au CM2.

Inscriptions possibles tout au long de l'année, directement auprès de la directrice ou en envoyant un mail à l'école.

Nous privilégions une adaptation personnalisée pour les TPS (toute petite section, 2 ans ½) durant toute l'année scolaire.

**PORTES
OUVERTES**
LE VENDREDI
13 MARS 2026
 De 16h45 à 18h30

Lectures à la Maison Bleue

Les bénévoles de la Maison Bleue viennent lire dans toutes les classes une fois par période. Cette année, ils nous proposent notamment des histoires sur le thème de la mer:



Les maternelles et CP ont également la chance de se rendre à la Maison Bleue une fois par période pour une lecture de Kamishibai. Une belle occasion pour les élèves de découvrir un nouveau support de lecture.



Projets locaux

- Médiathèque
- Lectures par les bénévoles de la Maison Bleue
- Correspondance avec la crèche
- Visite d'une classe aux résidents de l'EHPAD les Lauriers verts
- Expositions à la Passerelle
- Festival photos

Projets avec les écoles de la circonscription

- Cinéphilo
- Prix littéraire des Korrigans
- Semaine des sciences
- Semaine des maternelles
- Labellisation E3D
- Semaine des mathématiques
- Rencontre chorale

Nature en fête

Les classes de CE2/CM1 et CM2 ont assisté à un spectacle à Artémisia lors du week-end Nature en fête à La Gacilly. Il s'agissait d'une représentation en extérieur s'inspirant de la vie d'Henri David Thoreau.

Élèves et adultes ont participé activement.



Aire terrestre éducative

Les élèves s'engagent sur la commune et son territoire. Pour poursuivre le travail instauré depuis le cycle 1 et 2 en Ecole Dehors, les élèves de CM2 mettent en place une Aire Terrestre Educative. Le choix de l'espace est en cours, avec le partenariat de la commune. Les enfants pourront bientôt décider des actions à mettre en œuvre pour ce qu'ils souhaitent voir changer; évoluer; améliorer; mis en valeur sur ce site afin d'y développer ou de maintenir la biodiversité et l'information auprès des citoyens. Ce travail se fait en collaboration étroite avec l'association Saute Ruisseaux, notre référent scientifique, Sarah, et avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.



Projets de l'école

- Classe de mer
- Ecole dehors
- Ateliers de Noël
- Ateliers cuisine
- Cinéma
- Théâtre
- Diverses sorties scolaires

Ateliers maternelle

Les élèves de maternelle bénéficient de locaux spacieux et notamment d'une salle de motricité qu'ils utilisent quotidiennement. Des ateliers à dominante « sauter, courir ou lancer », des jeux coopératifs, des séances d'expression corporelle ainsi qu'un parcours de motricité qui évolue au fil de l'année, leur sont proposés.



ECOLE SAINTE THÉRÈSE

20 rue de l'OUST Glénac

56200 LA GACILLY

02.99.08.19.31

eco56.steth.la-gacilly@e-c.bzh



A LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS



Cette année, les 48 élèves de l'école explorent un thème passionnant : **"Un métier pour chacun des rêves pour tous"**. Tout au long de l'année, ils partiront à la rencontre de professionnels pour découvrir leurs savoir-faire et leurs passions. Le projet a débuté avec les métiers de bouche. Les élèves ont rencontré les restaurateurs du "Coin des Artistes" avec qui ils ont fabriqué du pain et du beurre. Ils ont également échangé avec le pâtissier et le boucher de La Gacilly, qui ont partagé les secrets de leur métier et répondu aux nombreuses questions des enfants.

Les prochaines périodes seront consacrées aux métiers de la santé, aux métiers d'art, à ceux liés à la nature et à l'artisanat et au bâtiment. Ce projet valorise la richesse du territoire et permet aux élèves d'ouvrir les yeux sur le monde professionnel qui les entoure.



DES TEMPS FORTS

Comme chaque année, des temps de cohésion viennent ponctuer notre calendrier. Les élèves ont vécu un premier moment convivial autour des valeurs du respect et du partage grâce à **Ma rentrée avec l'UGSEL**. Ils ont aussi participé à l'action **"Nettoyons la nature"**, à la **semaine du goût** en réalisant des recettes antigaspi, et à la **fête de la soupe** de la Gacilly. Ils ont pris part au **Téléthon** avec la traditionnelle course du muscle.



LA VIE DE L'ÉCOLE

L'école poursuit ses projets autour de la **classe flexible et de l'école dehors**, favorisant l'autonomie, le bien-être et les apprentissages en pleine nature. Le partenariat avec la **bibliothèque municipale** permet aux élèves de développer leur goût de la lecture et de la culture.

Au mois de juin, les élèves du CE2 au CM2 partiront une semaine à Toulouse pour découvrir les métiers de l'aéronautique et de l'aviation, entre visites, rencontres et expériences immersives. Les maternelles CP CE1, quant à eux, passeront une journée aux Champs Libres de Rennes afin de visiter le Planétarium et expérimenter le laboratoire de Merlin.

Un beau programme pour une année riche en découvertes et en enthousiasme!





Donnez votre bulletin de soutien et nous vous remercierons de votre soutien.

Vous pouvez le faire en ligne sur le site www.lesamies.org ou en envoyant un bulletin de soutien par la poste à :

Les Amies du Pinyin - 10 rue de la République - 92000 Nanterre - France

COMPLÉTEZ CE BULLETIN

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Profession : _____

Signature : _____

Date : _____

Envoyez ce bulletin de soutien à :

Les Amies du Pinyin - 10 rue de la République - 92000 Nanterre - France

Vous pouvez aussi nous soutenir en envoyant un bulletin de soutien par la poste à :

Les Amies du Pinyin - 10 rue de la République - 92000 Nanterre - France

Vous pouvez aussi nous soutenir en envoyant un bulletin de soutien par la poste à :

Les Amies du Pinyin - 10 rue de la République - 92000 Nanterre - France

Nous vous remercions de votre soutien continu à l'école Saint Jugon. Ensemble, construisons un avenir meilleur pour nos enfants !





www.steanne-lagacilly.fr
Tél 02.99.08.12.59
accueil@steanne-lagacilly.fr

Un début d'année riche et dynamique au Collège !

Le Collège Sainte Anne a entamé l'année scolaire sous le signe de la découverte, du partage et de la citoyenneté. Les élèves ont participé à de nombreuses rencontres et sorties qui ont renforcé la vie de l'établissement et le lien avec la commune.

Parmi les temps forts, la sortie à Nantes organisée avec les classes de Quatrième a permis une visite de la ville et de l'exposition permanente du château consacrée à la traite négrière.

Le salon de l'innovation et de l'orientation a, quant à lui, ouvert de nouvelles perspectives aux classes de 4e et 3e en les aidant à nourrir leur parcours avenir et à se projeter vers différents métiers.

La mobilisation a aussi été sportive et solidaire : tous les élèves se sont impliqués pour le cross du collège, un bel après midi dédié à l'effort collectif, associé cette année au Téléthon. Nous remercions chaleureusement les élèves et les équipes pédagogiques pour leur engagement.

Le début 2026 s'annonce tout aussi animé : les élèves de Sixième partiront s'initier à la glisse sur les pistes de ski tandis que les Troisièmes seront en stage, expérience précieuse pour leur orientation et leur autonomie.

Portes ouvertes et inscriptions

Nous serons heureux de vous accueillir aux portes ouvertes du Collège le 30 janvier à partir de 17h30.

Les inscriptions pour 2026-2027 pour les nouveaux élèves ont déjà commencé : le dossier d'inscription est accessible via le QR code ci après. N'hésitez pas à venir visiter l'établissement, rencontrer les équipes et vous informer sur les modalités d'accueil et de scolarité.

Rentrée 2026

Les pré-inscriptions sont d'ores et déjà possibles :

via ce lien : <https://preinscriptions.ecoledirecte.com/?RNE=0561400T>

ou via ce qr-code :



COLLÈGE SAINTE ANNE LA GACILLY

Opération "Boîte solidaire de Noël" 2025

Comme l'an dernier nous avons proposé aux parents et autres amis du Collège de s'associer aux collégiens pour notre action solidaire du temps de L'Avent.

En 2024, 101 boîtes solidaires de Noël ont été offertes aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire de La Gacilly. Cette année, l'objectif est de 150 boîtes !

C'est quoi une boîte solidaire de Noël ? Dans une boîte (taille boîte à chaussures), les donateurs mettent un produit salé, un produit sucré, un produit douceur (non périssables) et une carte avec un petit message. Le tout emballé avec du papier cadeau et déposé au secrétariat du Collège avant le jour des vacances de Noël.

Action solidaire - Temps de l'Avent



Chaque élève peut s'associer à un ou deux camarades pour créer une boîte.

Ensemble, faisons de cette action un succès pour un moment de partage

Collège Sainte Anne



**Vendredi
30 Janvier
2026**

**17h30
-
20h30**

PORTES OUVERTES

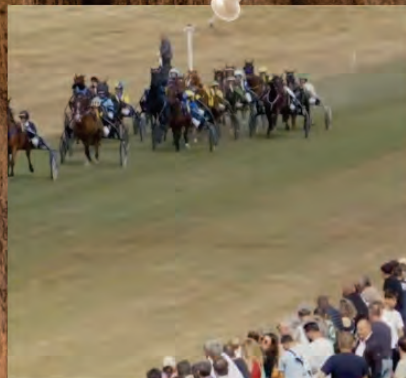
9, rue Marcel Chénais - 56 200 LA GACILLY - 02-99-08-12-59 - www.steanne-lagacilly.fr



06/07 : Kermesse à l'ancienne,
La Moraie, La Chapelle



06/07 : Randonnée VTT et
marche, La Chapelle



06/07 : Courses de chevaux,
La Gacilly



28/07 : Départ Tour de France
Femmes, La Gacilly



09/08 : Le Royaume des
étoiles, Théâtre équestre



27/08 : Le chevauchée de
Charles, Théâtre équestre



31/08 : Plantes en Folie,
La Gacilly



31/08 : Cie Radio Cirque -
Guard save the queen -Galerie
de la prairie



06/09 : Forum des
associations, Artémisia



**07/09 : Cie Vibrato mécanique,
Les Tinettes, Glénac**



**13/09 : Fest-Noz, Startijenn
et Plantec, Artémisia**



**13/09 : Rando pédestre
nocturne, Vélo nature, La
Gacilly**



13/09 : Inauguration MAM



**14/09 : Cie Orange Givrée,
Comptoir de Bretagne,
Artémisia**



**21/09 : Cirque Drôle
D'impression, La Fresque,
Artémisia**



**04/10 : Repas du CCAS,
Artémisia**



**05/10 : 80 ans du chœur de
Saint-Cyr**



**01/11 : Soirée Hand Fluo – La
Gacilly**



06/11 : Don du Sang,
Artémisia



11/11 : Vide ta Chambre – APEL
Ste Thérèse – Glénac



15/11 : Claude Arena - La voix
de Mike Brant



21/11 : Inauguration de la salle
des sports, La Gacilly



28/11 : Inauguration de la
Passe à poissons



28/11 : Inauguration l'éco-
quartier de l'Aff, La Gacilly



30/11 : Fête de la soupe, La
Gacilly



07/12 : Salon de la
gastronomie, La Gacilly



07/12 : Salon des miniatures,
La Gacilly

Un Carreleur à La Chapelle Gaceline

Jérôme LAVOCAT s'est installé comme carreleur au 2 la Moraie à La Chapelle Gaceline depuis début avril.

« Je suis carreleur depuis 10 ans après 20 ans comme chauffeur routier. Je travaille seul, uniquement sur des chantiers habitation en neuf ou rénovation : salle de bain, sol, cuisine, crédence, ... Actuellement il y a 2 à 3 mois d'attente pour un chantier. Je pose aussi des terrasses, surtout sur plots. Je me déplace sur un rayon d'environ 30 à 40 Km autour de La Gacilly. »

Contact : 06 74 64 38 78 lavocatcarrelage@gmail.com



MENUISERIE BMH

Benjamin Potereau

06 32 26 15 12

Benjamin Potereau, gacilien depuis 2022, s'est installé en septembre dernier comme menuisier agencier d'intérieur.

Menuisier depuis 17 ans, il est spécialisé en pose de cuisines, dressings et parquets.



Il réalise également des aménagements sur mesure.

« Actuellement il y a 2 à 3 mois d'attente pour un chantier ; mais je réponds rapidement aux demandes de devis. Je me déplace dans un rayon de 45 km autour de La Gacilly. »

Bruno Sauvourel électricien

Sous le nom de BS Elec, Bruno Sauvourel a créé son entreprise d'électricité générale à La Gacilly au mois d'août dernier. Il offre des services en électricité générale, en rénovation et en dépannage du réseau domestique.

« Je suis électricien depuis 20 ans. J'ai surtout travaillé dans l'industriel mais j'avais envie de revenir travailler dans le tertiaire.

J'avais aussi besoin de créer ma propre entreprise. J'ai un bac professionnel électrotechnique.

J'assure l'installation électrique dans le neuf et surtout dans la rénovation. Il y a aussi beaucoup de demandes pour des dépannages. J'interviens alors rapidement. Je propose mes services dans un rayon de 20 km autour de La Gacilly, jusqu'à Guer ou Redon Nord. Actuellement, j'ai un délai de 1 à 2 semaines pour un devis et 4 à 6 semaines pour un chantier.

J'ai aussi suivi une formation d'habilitation à installer des bornes de recharge pour les voitures électriques chez des particuliers pour répondre à une demande croissante. »



Vous n'êtes pas inconnu des Gaciliens ?

« Je suis sapeur-pompier volontaire au centre de secours gacilien depuis 20 ans, au grade d'adjudant.

J'ai également été président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de 2015 à 2017. »

BS Elec est joignable du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, et le samedi, de 9 h à 12 h, au tél. 06 60 58 45 88. En cas d'urgence, envoyer la demande par mail : bsauvourel.elec@gmail.com

LES OUBLIETTES Brocante 8 rue Lafayette LA GACILLY

Vincent HART, citoyen britannique, en France depuis plus de 20 ans, a ouvert en décembre un magasin de brocante rue Lafayette. Il était auparavant à Roche-fort en Terre où il tenait déjà une boutique identique.

De très nombreux objets vous y attendent : petits ou grands, de la décoration pour votre intérieur, des voitures miniatures de collections.. et même un Horse-guard en kilt !

Vincent vend et achète aussi. Il assure également un service de débarras, vide-maison après succession.

La boutique est ouverte à minima du mardi au dimanche de 13h30 à 17h30.

Contacts :
headabovewater@orange.fr
Et 07 86 13 14 76



PASS Commerce et artisanat

Le dispositif Pass Commerce et Artisanat a pour objectif d'accompagner les commerçants et les artisans locaux dans la création, modernisation et le développement de leur activité par l'apport d'une aide directe (subvention) pour leurs investissements.

Cette aide est conjointement donnée par la Région et par la Communauté de Communes De l'Oust Brocéliande Communauté.

Présentation : www.oust-broceliande.bzh/entreprendre/se-financer-obc
et www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-commerce-artisanat.

Pour obtenir les informations nécessaires afin de constituer votre dossier, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées de la fiche-contact ci-contre.



Contact

**Chargée de développement
économique / Manager de
commerce**

Lahonda Soizic

Chargée de développement
économique / Manager de
commerce

07 64 76 72 04

soizic.lahonda
@oust-broceliande.bzh

Le salon de coiffure Art Zen Coiff s'est installé dans la galerie marchande d'Intermarché

Le 6 novembre le salon de coiffure Art Zen Coiff s'est installé dans la galerie marchande d'Intermarché, rue des Villes Jeffs. Depuis 2012, le salon se situait rue Yves Josso. Florence et Mélina vous y accueillait. Julien est venu compléter l'équipe en 2018.

Ils reçoivent désormais leurs clients dans un nouvel espace, tout neuf, plus lumineux. Plus de problème de parking.

Le salon propose ses services professionnels: coupes hommes aux ciseaux, techniques de coloration et balayages spécifiques, coiffures de cérémonie ainsi que des rituels et soins uniques.

A votre écoute, les coiffeurs visagistes vous accueillent et vous conseillent sur les nouvelles tendances et les soins les plus adaptés à votre style afin de vous faire vivre un vrai moment de détente et de beauté.



Horaires

Lundi 9h-12h /14h-16h
Mardi 9h-12h /14h-21h
Mercredi 9h-13h30 /14h-20h
Jeudi 9h-13h30 /14h-20h
Vendredi 9h-13h30 /14h-20h
Samedi 8h30-12h30 /13h30-17h

RDV au 02 99 08 17 75 www.artzencoiff.fr

La Pâtisserie Alban Bertho 17 rue Montauban

Alban Bertho, 26 ans, a ouvert sa boutique de pâtisserie le 15 août dernier au 17 rue Montauban où se trouvait auparavant l'office notarial. Après 9 années en restauration dans des établissements traditionnels, semi-gastronomiques et gastronomiques.

« Pâtissier dans un restaurant étoilé, cela m'a donné envie d'aller vers ce métier. J'ai ensuite travaillé 4 années en pâtisserie. Pendant plus de 18 mois, j'étais chef de fabrication aux macarons Pierre Morel. Je suis tombé amoureux de La Gacilly.

Tout a été refait en respectant les normes d'hygiène pour un laboratoire de pâtisserie.

On a voulu donner un air familial en ouvrant la vue vers l'atelier avec cette verrière ainsi que les baies vitrées de la rue.

Les gâteaux représentent 70% de notre production, le reste se partage entre le pain, 3 pains spéciaux et une baguette tradition, et le snacking sur une base de feuilletage. On a voulu une pâtisserie raffinée et élégante, avec un taux de sucre moins important que dans une pâtisserie classique.



Nos viennoiseries, pains au chocolat, croissants et nos fameux croustichocs : de la pâte à croissant un peu briochée mise en moule avec des pépites de chocolat ; une gamme de beignets à la pâte à tartiner maison, tout est fait maison.

Nous sommes 5 à travailler en fabrication, dont un tourrier qui s'occupe spécialement du fonçage des tartes, feuilletage, viennoiseries. 2 collaboratrices sont à la vente. »

Horaires :

**Du mardi au samedi 8h à 19h
et le dimanche de 8h à 13h30.**

Contacts :

ab.patisserielagacilly@gmail.com

Insta : Pâtisseriealbanbertho

Téléphone : 02 23 10 62 69



Parcs d'activités

Les parcs d'activités de l'Oust à Brocéliande Communauté totalisent plus de 160 établissements. Ces zones d'activités récentes ou à construire sont structurées pour accompagner le développement des entreprises de toutes les tailles et de tous domaines (artisans, industriels, activités tertiaires ...). L'équipe des développeurs économiques vous accompagne dans votre choix d'implantation et vos démarches d'acquisition.

Les parcs d'activités communautaires sur lesquels des terrains sont encore disponibles et commercialisables immédiatement sont :

- Le Gros Chêne à Sérent (30€ HT / m²)
- Beaufort à Augan (30€ HT / m²)
- Les Boussards à La Gacilly (30€ HT / m²)
- Tirpen/La Pavotière à Malestroit/Saint-Marcel (40€ HT / m²)
- Le Val Coric Ouest à Guer (40€ HT / m²)
- Les travaux d'aménagement du parc d'activités des Boussards (La Gacilly) et d'extension du parc d'activités du Val Coric Ouest (Guer) sont en cours et devraient s'achever bientôt.



Des Boussards

De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ
LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

Contact

Coordnatrice des greniers numériques

Lucile Marciniak

Chargée des parcs d'activités et des greniers numériques

06 98 08 52 04

Contactez
grenier.numerique@oust-broceliande.bzh



AGENDA

Janvier à Août

ANIMATIONS

Samedi 7 février

Super Loto Amicale Jean de la Fontaine, Artemisia

Samedi 7 mars

Animations de Pâques, Comité des fêtes autour du marché

Dimanche 8 mars

Super Loto APEL Saint-Jugon, Artemisia

Samedi 14 et Dimanche 15 mars

1^{ère} foire aux vins US La Gacilly

Samedi 18 au Dimanche 26 avril

Exposition, association Graffiti, La Passerelle La Gacilly

Vendredi 29 et Samedi 30 mai

Inuaguration Festival Photo La Gacilly - Artémisia

Samedi 20 juin

Kermesse de l'Ehpad du Laurier vert Arc-en-ciel

Samedi 18 juillet

Fête des marais, Le mortier Glénac, Asso St Léon

Vendredi 28 et samedi 29 Août

Fête de la Tutu Gouro La Chapelle Gaceline Arts de rue, concerts

Samedi 30 mai

Bal des Pompiers, gymnase Glénac

FÊTES LOCALES

Samedi 13 juin

La Gacilly en musique, Comité des fêtes, centre de La Gacilly

Samedi 13 juin

Fête de la musique, La Moraie

Samedi 13 juin

L'USG fête les 30 ans de sa section féminine

Dimanche 5 juillet

Kermesse à l'ancienne, La Moraie

Lundi 13 juillet

Feu d'artifice et bal populaire, Comité des fêtes, parking de l'Aff, La Gacilly

SOLIDARITÉ

Mercredi 25 janvier

Théâtre : Association Sourire à la Vie

Mercredi 18 mars

Don du Sang - Artémisia

Dimanche 7 juin

La Gacillienne - courses solidaires contre le cancer, parking Artémisia

Mardi 19 mai

Don du Sang - Artémisia

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES/ REUNIONS PUBLIQUES

Vendredi 23 janvier

Voeux de la municipalité - Artémisia

Vendredi 23 janvier

AG et galettes - UNC Glénac, salle St Léon

Vendredi 30 janvier

AG Comité des fêtes, salle de La Chapelle-Gaceline

Samedi 7 février

Reunion publique - Projet minier Taranis, les Halles La Gacilly

AGENDA

Janvier à Août

SPORTS / COMPÉTITIONS

Dimanche 29 mars

Moto Cross - Championnat de France, terrain de Branféré Glénac

Samedi 4 avril

Concours de Palets, La Moraie La Chapelle-Gaceline

Samedi 18 avril

Concours de Palets, UNC Glénac, gymnase Glénac

Dimanche 24 mai

Concours palets pétanque et futnet au stade de la croix des archers

Samedi 6 et Dimanche 7 juin

Tournois jeunes au stade de la croix des archers (masculin et féminin)

Dimanche 28 juin

Courses cyclistes, Elan gacilien, La Gacilly

Dimanche 5 juillet

La Gacelinette Rando VTT-marche, La Chapelle-Gaceline

Dimanche 5 juillet

1^{ère} journée des courses hippiques, Hippodrome de Pré naval

Dimanche 9 août

2^{ème} journée des courses hippiques - Trophé Vert, Hippodrome de Pré naval

BROCANTES / TRADITIONS

Dimanche 24 mai

Pardon de St Jugon, Chapelle St Jugon, La Gacilly

Dimanche 24 Mai

Vide grenier de Glénac, Ecole Ste Thérèse, gymnase Glénac

Dimanche 30 août

Plantes en folie, Association Fleurir La Gacilly, dans et autour des halles

AUTRES

Dimanche 25 janvier

Voyage sonore, La Gacilly

Samedi 28 février

Yoga parents-enfants, La Gacilly

Dimanche 8 mars

Yoga nidra, La Gacilly

Vendredi 10 avril

Voyage sonore, La Gacilly

Samedi 18 avril

Yoga parents-enfants, La Gacilly

Samedi 20 juin

Atelier Yoga, Peillac

ÉVÉNEMENTS SCOLAIRES

Vendredi 30 janvier

Portes Ouvertes Collège Ste Anne, 17h30 - 20h30, La Gacilly

Vendredi 27 mars

Chorale - Ecoles et Collège Ste Anne, Artémisia

Jeudi 2 Avril

Chorale - Collège Ste Anne, Artémisia

Samedi 6 juin

Kermesse Ecole RPI Quelneuc - La Chapelle Gaceline

Dimanche 28 juin

Kermesse Ecole St Thérèse, gymnase Glénac

PROGRAMMATION

CHORALE "Les Fêlés du vocal"

SAMEDI 31 JANVIER

TARIF PLEIN : 8€

TARIF RÉDUIT : 4€

Soirée exceptionnelle à ne pas manquer ! Au-delà du spectacle, cet événement soutient une noble cause : le Téléthon. Organisée en partenariat entre le Téléthon Carentoir, la chorale les Fêlés du Vocal et Artemisia La Gacilly. Tous les bénéfices de cette soirée seront reversés au Téléthon Carentoir.

CONTES Festival du 27 fév au 8 mars

Co-production OBC - Festival Oh, les Beaux Contes ! Rens. sur www.ohlesbeauxcontes.fr
Contact : ohlesbeauxcontes@gmail.com

Ma grand-mère est mythologiste

MARDI 3 MARS

PARTICIPATION LIBRE

Ce spectacle est un conte initiatique à la fois fantasque et réaliste. Une jeune femme vient voir sa grand-mère à l'hôpital.

"Les Darwiche conteurs"

SAMEDI 7 MARS

TARIF PLEIN : 20€

TARIF RÉDUIT : 16€

« Les Derviches conteurs » est un spectacle de contes traditionnels. C'est un voyage qui réunit trois Darwiche, le père et ses filles. Une prestation sans artifice, sombre et épurée où la parole est reine. Des histoires qui parlent de la route - souvent plus intéressante que la destination, du voyage au bout de soi, de l'amour plus fort que la mort...

HUMOUR : GREG DUTH!

SAMEDI 14 MARS

TARIF UNIQUE : 29€

Il n'allait pas faire la description détaillée du spectacle. Personne ne lisait les descriptions. Si vous avez cliqué sur une affiche avec un œuf au plat, c'est que vous avez déjà décidé de venir, ou alors vous avez une dalle de poney. Dans les deux cas, il savait qu'il était inutile d'essayer de vous convaincre qu'il était encore plus marrant en vrai, que ce spectacle était différent chaque soir car les sketches étaient tirés au sort par le public, et qu'il faisait du stand-up, des personnages et bien d'autres choses encore... Il espérait que les "... " éveilleraient votre curiosité.

CINÉ'MISIA

GRATUIT

MERCREDI 25 FÉVRIER

PADDINGTON AU PÉROU

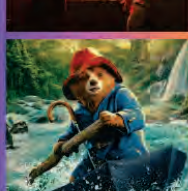
MERCREDI 22 AVRIL

HOPPER ET LE HAMSTER DES TÉNÉBRES



JANVIER
à
JUIN

2026



HUMOUR : ROMAN DODUIK

VENREDI 3 AVRIL

TARIF UNIQUE : 34€

20h30

Ne vous fiez pas aux apparences : Roman Doduik n'est pas un Youtubeur qui s'essaye au spectacle... Mais un humoriste qui dévorait la scène bien avant de devenir une star des réseaux sociaux ! Dans son one-man-show, Roman se débarrasse de la bienpensance des réseaux et renoue avec un stand-up aussi piquant qu'intelligent. Une écriture incisive, une mise en scène qui met en avant ses qualités de comédien et d'humoriste pour un show qui évolue entre rire et émotions et touche toute la famille !

HUMOUR : FRANJO

JEUDI 9 AVRIL

TARIF UNIQUE : 35€

20h30

Une heure de nectar de blagues, travaillées depuis de longues années. Vous l'aurez peut-être déjà aperçu dans des scènes parisiennes comme le Paname Art Café, au Jamel Comedy club, ou en première partie de Paul Mirabel, où Franjo rôde des parties de son spectacle pour vous réserver le meilleur. Une heure pour vous parler de lui, de son ex, de Melun, et d'autres sujets de société avec beaucoup d'ironie. Une heure qui passe souvent trop vite : vous ne serez pas déçus. Vous ne sortirez pas plus mature de ce spectacle, mais plus heureux.

SOIRÉE CONCERTS

MARDI 18 AVRIL

TARIF PLEIN : 12€

TARIF RÉDUIT : 8€

20h30

ELECTRO-POEMES

Emilie Sciôt & Kev La Raj

Spectacle frontal et incarné, CŒURS PIXELS ouvre un espace de respiration et de débat, mêlant poésie urbaine, humanité et numérique. Une forme résolument actuelle, accessible et engageante. À découvrir en avant-première à Artemisia !

SLAM-RAP

Lisette Lombé & Marc Nammour

Deux enfants de la cité qui ont pris les mots comme leviers d'émancipation. Deux langues qui se rejoignent dans l'urgence de dire, de faire et de s'organiser. Pour les soutenir, la musique composée par Marc Nammour est résolument électronique.

22h00

ARTÉMISIA
La Gacilly

La vie en scène

02 23 10 86 85
www.artemisia-lagacilly.fr



CHANSONS : DIANE TELL

20h30

SAMEDI 23 MAI

TARIF PLEIN : 30€

TARIF RÉDUIT : 26€

Diane Tell reste fidèle à elle-même en se transformant. Elle trouve son centre immuable dans le mouvement. Elle s'est si bien coulée dans l'autre sexe depuis Si j'étais un homme qu'elle mène une vie d'homme tout en débordant de féminité. Elle compose des chansons sans âge, pour tous les âges, car la musique ni la poésie ne connaissent les dates de péremption. On la chantera encore quand les stars de son temps seront devenues inaudibles. Car elle pense et travaille dans l'avenir. En prenant Tell pour nom d'artiste, elle voyait sans doute déjà cette pomme savoureuse du plaisir immédiat percée par la flèche du manque inassouissable qui incarne sa fêlure et fait d'elle une grande artiste.



INFOS PRATIQUES

SOIRS DE SPECTACLE

- Il est possible d'acheter des billets sur place dans la limite des places disponibles.
- Les retardataires peuvent se voir refuser l'accès à la salle.
- Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Merci de le signaler lors des réservations.
- Photos, flashes, vidéos, téléphones, cigarettes, vapoteuses, boissons et sandwichs sont rigoureusement interdits dans les salles.
- Les billets ne sont ni échangés ni remboursés sauf en cas d'annulation du spectacle.
- Bar et petite restauration en fonction des événements.

BILLETS

Vous pouvez réserver et régler vos billets en ligne via le site :

www.artemisia-lagacilly.fr

Il est également possible de réserver directement à Artemisia ou à la mairie de La Gacilly. Nous aurons le plaisir de vous accompagner pour réserver sur la plateforme en ligne.

Paiement par carte bancaire, chèque ou espèces.

TARIFS RÉDUITS

Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées. Il pourra être demandé de présenter une pièce justificative à l'entrée.

BILLETTERIE SOLIDAIRE

Pour les habitants de la commune.

Considérant que sa mission comprend le fait de permettre l'accès à la culture pour tous, le CCAS accepte de prendre en charge 50% du billet par spectacle et par personne sur les tickets d'entrée (tarif plein ou réduit) au Centre culturel Artemisia.

Dans la limite globale de 50 places sur l'année, cette aide pour l'accès aux spectacles, soumise à conditions de revenus, concernera :

- Les bénéficiaires de la banque alimentaire
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS
- Les personnes reconnues en situation de handicap
- Les « scolaires » (du primaire aux étudiants)
- Les bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse (ASPA)

Pour demander à bénéficier de cette aide, contacter la mairie : 06.70.50.30.78.

CONTACTS

ARTÉMISIA

5, avenue des Archers - BP4 - 56204 La Gacilly

02 23 10 86 85 - accueil@artemisia-lagacilly.fr



JANVIER
à
JUIN
2026

THEATRE EQUESTRE DE BRETAGNE

TARIFS

ADULTE : 15€

ENFANT -12ANS : 10€

FAMILLE (2 AD ET 2 ENF -12ANS) : 40€

CABARET EQUESTRE

"Les chevaux dansent à la bodega"

SAMEDI 14 FÉVRIER

SAMEDI 28 MARS

SAMEDI 18 AVRIL

SAMEDI 9 MAI

SAMEDI 6 JUIN

19h

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

"Le Royaume des étoiles (dernière date)"

SAMEDI 21 FÉVRIER

16h

NOUVELLE CRÉATION

CONTE POUR ENFANTS

"Le Nouveau Royaume"

SAMEDI 7 MARS

SAMEDI 25 AVRIL

SAMEDI 16 MAI

16h

Après avoir commis tant d'erreurs sur notre belle planète Terre, un être mystérieux apparaît pour créer un nouveau Royaume. Dans ce monde renaissant, la clé de toute existence est l'Harmonie. Chaque être doit réapprendre à vivre en communion avec les six éléments fondateurs : la Terre, l'Eau, l'Air, le Feu, la Flore et la Faune.

L'être mystérieux invite alors les enfants à un voyage enchanté où chaque élément prend vie à travers un cavalier et sa monture. Au fil de leurs rencontres, les éléments découvrent que seule la force de l'Amour peut réunir leurs pouvoirs et faire naître un Royaume en paix.

Au centre de cette quête se tient un être encore insaisissable, destiné à s'imprégner de chaque élément, à comprendre leur langage et leurs forces, afin de restaurer l'équilibre oublié. Ainsi commence l'aventure d'un monde qui cherche, à nouveau, à respirer l'Harmonie.

ARTÉMISIA
La Gacilly
La vie en scène

02 23 10 86 85
www.artemisia-lagacilly.fr





**BONNE ANNÉE
2026**